

RAPPORT SUR LE TISSU ENTREPRENEURIAL

Édition
2026

— RÉGION DE RABAT - SALÉ - KÉNITRA



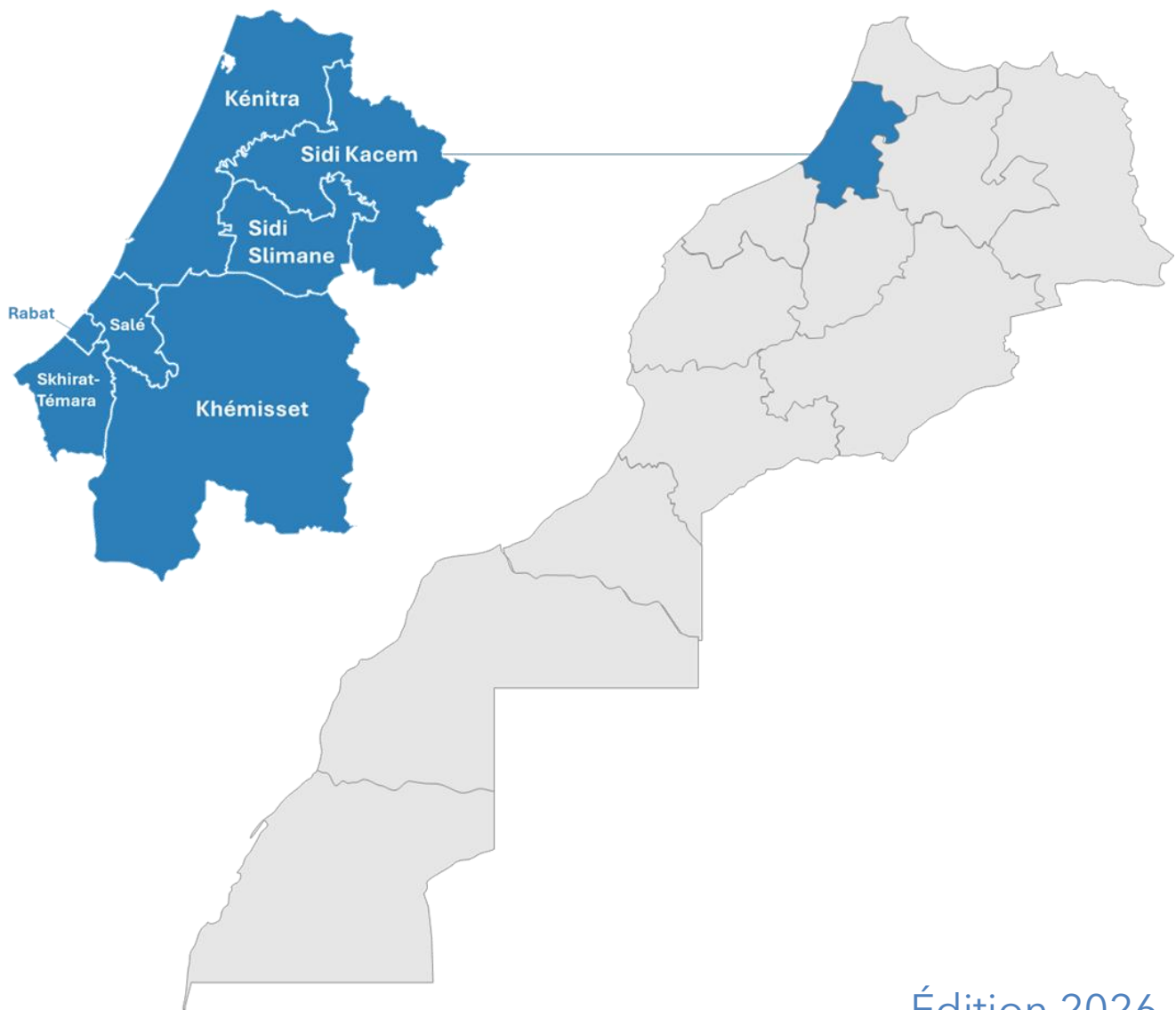
RAPPORT SUR LE TISSU ENTREPRENEURIAL

Édition
2026

RÉGION DE RABAT - SALÉ - KÉNITRA

Rapport sur le tissu entrepreneurial

Région de Rabat-Salé-Kénitra



Édition 2026

Table des matières

Monographie de la région Rabat-Salé-Kénitra	5
Résumé Exécutif	6
1. Démographie des Entreprises	8
1.1 Caractéristiques de base des EPMA	8
1.2 Créations des Entreprises	13
1.3 Dissolutions des Entreprises Personnes Morales	15
2. Indicateurs économiques des Entreprises Personnes Morales Actives	19
2.1 Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives	19
2.2 Chiffre d'affaires à l'export des Entreprises Personnes Morales Actives	24
2.3 Valeur ajoutée des Entreprises Personnes Morales Actives	28
3. Emplois des entreprises	32
3.1 Analyse des emplois et des affiliations à la CNSS (2023-2024)	32
3.2 Analyse de la masse salariale	41
3.3 Emplois par genre	44
4. État des lieux de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA	50
5. Accès au financement bancaire par les EPMA	56
5.1 Accès au financement bancaire par les EPMA	56
5.2 Accès au financement bancaire par genre des dirigeants des EPMA	60

Monographie de la région Rabat-Salé-Kénitra

SUPERFICIE

18 194 Km² (2,6% de la superficie du pays), le taux d'urbanisation est de 70,6%.

POPULATION

5 088 656 Hab. (13,8% de la population totale) (RGPH 2024) dont 2 528 286 masculins et 2 560 370 féminins. 3 592 146 dans le milieu urbain et 1 496 510 dans le milieu rural.

TAUX DE JEUNESSE (15 à 59ans)

60,4% de la population (RGPH 2024), 59,6% pour les hommes et 61,1% pour les femmes.

TAUX D'ACTIVITÉ

42,6% dans la région, 41,6% dans le milieu urbain et 45,7% dans le milieu rural (ENE 2025).

PIB RÉGIONAL *

232,4 milliards DH en 2023 (15,7% du PIB National) ; PIB par habitant : 45 849 DH.



TAUX DE CHÔMAGE

12,7% dans la région, 15,2% dans le milieu urbain et 5,8% dans le milieu rural (ENE 2025).

CONTRIBUTION À LA VA*

9,7% du secteur secondaire national
18,5% du secteur tertiaire national.

Sources : HCP-ENE 2025, HCP-RGPH 2024, HCP- Comptes régionaux 2023, Ministère de l'Intérieur- les régions du Maroc en chiffres. * données semi-définitives.

Chiffres clés de la région 2024

NOMBRE DES EPMA - 2024

53 800 (14,1% de l'effectif total des EPMA au niveau national) ; 8 430 nouvellement créées (12,4% au niveau national) ; 1 592 en cours de dissolution (13,7% au niveau national).

NOMBRE D'ENTREPRISES DÉCLARANTES À LA CNSS

48 646 entreprises déclarant 720 081 employés

NOMBRE DES EMPLOIS FÉMININS

281 875 salariés femmes (17,7% des emplois féminins au niveau national)

CA CUMULÉ DES EPMA*

392,3 milliards de DH (14,9% au niveau national)

CA À L'EXPORT CUMULÉ DES EPMA*

76 565 millions de DH (14,7% au niveau national)

VA CUMULÉE DES EPMA*

92 812 millions de DH (17,3% au niveau national)

NOMBRE DES ENTREPRISES AYANT BÉNÉFICIE D'UN CRÉDIT 19 125 EPMA (14,8% des entreprises bénéficiant d'un crédit au niveau national)

ENCOURS CONTRACTÉ

106,3 milliards de dirhams (20,6% de l'encours contracté au niveau national)

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

EPMA : Entreprises Personnes Morales Actives.

* Le secteur des activités financières et d'assurances est exclu du calcul dans la partie CA, CA à l'export et VA.

Résumé Exécutif

Dans le cadre de sa mission de production de statistiques et d'indicateurs sur le tissu productif national, l'Observatoire Marocain de la TPME publie la 5^{ème} édition de ses rapports régionaux.

Ces rapports constituent une déclinaison régionale du rapport annuel élaboré à l'échelle nationale, visent à fournir un diagnostic du tissu productif régional à l'échelle des différentes régions du Royaume au titre de 2024 et à mettre à la disposition des acteurs publics et privés un ensemble d'indicateurs clés relatifs à la démographie des entreprises, à leur performance économique, à leur accès au financement, à l'emploi ainsi qu'à l'entrepreneuriat féminin.

Le présent rapport analyse la dynamique du tissu des entreprises personnes morales actives (EPMA) dans la région de Rabat-Salé-Kénitra au titre des années 2023 et 2024.

Il relève que les créations d'entreprises, avec 8 430 nouvelles sociétés personnes morales enregistrées au cours de l'année, ont augmenté de 2,5% par rapport à 2023.

Parallèlement, les dissolutions, en s'établissant à 1 592 entreprises dissoutes, ont légèrement augmenté de 0,9%, ces données ne tenant pas compte de celles qui ont temporairement arrêté leurs activités. Près de la moitié de ces entreprises opéraient dans le commerce et la construction.

Au total, et selon les données provisoires de la DGI, le nombre d'entreprises personnes morales ayant déposé une déclaration fiscale en 2024 s'est établi à près de 54 mille, soit une légère hausse de 0,3%.

Les entreprises génèrent un chiffre d'affaires de 392,3 milliards de dirhams et une valeur ajoutée de 92,8 milliards de dirhams, soit des évolutions respectives de 8,7% et 23,8% par rapport à 2023, et de 69,9% et 39,2% par rapport à 2017. Quant au chiffre d'affaires à l'export, il s'est établi à 76,6 milliards de dirhams, soit 14,7% du chiffre d'affaires à l'export national, en hausse de 44,8% par rapport à 2023.

Le commerce se distingue comme le principal contributeur au chiffre d'affaires au niveau de la région, avec une part de 24%, tandis que l'industrie manufacturière est le premier contributeur au chiffre d'affaires à l'export, avec une part de 62,2%. Les activités spécialisées, scientifiques et techniques se positionnent comme le premier secteur contributeur à la valeur ajoutée, avec une part de près de 16%. Par ailleurs, les grandes entreprises ont réalisé 68% du chiffre d'affaires, 87,4% du chiffre d'affaires à l'export et 74,7% de la valeur ajoutée.

Sur le registre de l'emploi, l'effectif déclaré par les entreprises personnes morales et physiques auprès de la CNSS s'est établi à 720 081 salariés, en hausse de 2,9%. La moitié des salariés sont employés dans les « activités de services administratifs et de soutien » (19,6%), la construction (16,1%) et le commerce (15,2%). Les femmes représentent 39,1% de l'effectif déclaré et 17,9% des dirigeants de ces entreprises.

L'analyse par province des indicateurs liés au financement bancaire des EPMA, en 2024, montre que 86,1% de l'encours des crédits est concentré dans la préfecture de Rabat, qui regroupe 47,7% de l'effectif des entreprises étudiées. Par ailleurs, les entreprises dirigées par des femmes représentent 16,9% de cet effectif et 4,9% de l'encours des crédits.

1. Démographie des Entreprises

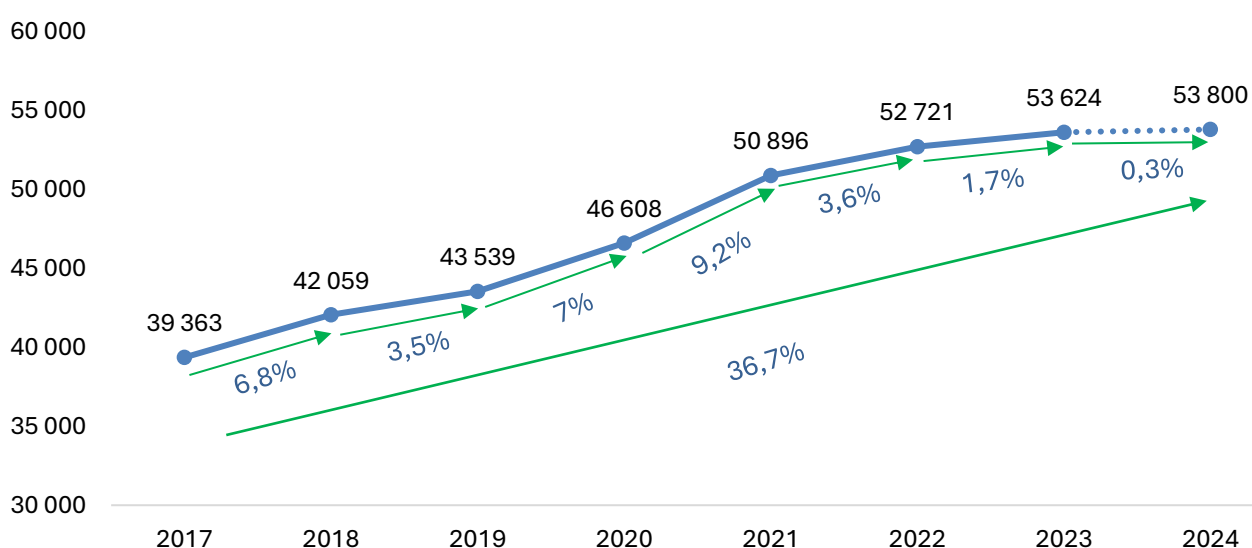
1.1 Caractéristiques de base des EPMA

Cette section présente les indicateurs démographiques de la population des Entreprises Personnes Morales Actives (EPMA) de la région de Rabat-Salé-Kénitra, au titre de 2024, ventilés par taille, province et secteur d'activités.

Les données utilisées dans cette section proviennent de la base de données de la DGI.

En 2024, 53 800¹ entreprises étaient enregistrées dans cette base contre 53 624² en 2023, soit une hausse annuelle estimée à 0,3%.

Graphique 1 – Évolution du nombre d'entreprises PM



Source : Base des données fournie par la DGI.

Près de 88% du tissu productif des EPMA dans la région est constitué de microentreprises

L'effectif des microentreprises a baissé de 0,5% en 2024, leur part dans le total des EPMA s'étant établie à 87,7%, soit un recul de 0,8 point par rapport à 2023. Celui des TPE a augmenté de 5,7% portant leur part à 6,9%. Le nombre des moyennes et grandes entreprises a affiché des progressions plus élevées respectivement de 9,4% et 13% et leurs parts dans le tissu des EPMA sont restées stables autour de 1% et 0,5% (cf. tableau 1).

¹ Les résultats sur l'exercice 2024 sont provisoires.

² Les différences avec le rapport précédent observées au niveau de l'exercice 2023 dans l'ensemble du chapitre sont dues à des mises à jour.

Tableau 1- Répartition et évolution annuelle des EPMA par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Micro [0,3]	47 433	88,5	47 183	87,7	-0,5
[0, 1]	42 214	78,7	41 826	77,7	-0,9
]1, 3]	5 219	9,7	5 357	10,0	2,6
TPE]3, 10]	3 522	6,6	3 723	6,9	5,7
PE]10,50]	1 929	3,6	2 076	3,9	7,6
ME]50,175]	501	0,9	548	1,0	9,4
GE > 175	239	0,4	270	0,5	13,0
Total	53 624	100	53 800	100	

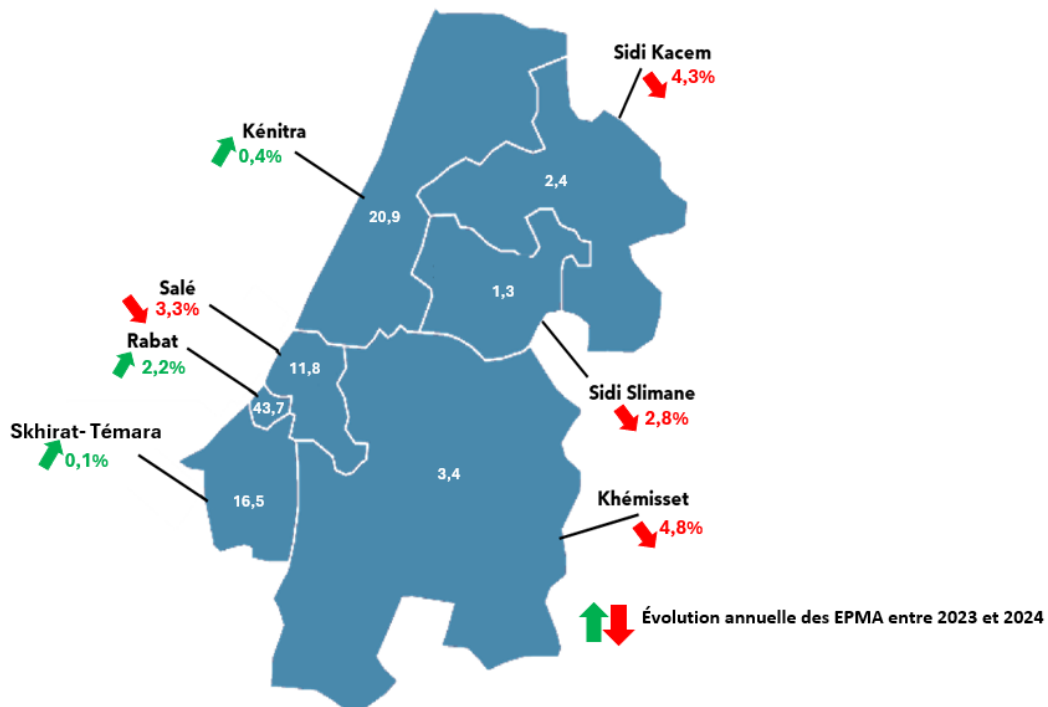
Source : Base des données fournie par la DGI.

Plus de 64% des EPMA sont implantées dans la préfecture de Rabat et la province de Kénitra, à l'instar des années précédentes.

La répartition provinciale du tissu des EPMA révèle que la préfecture de Rabat a concentré près de 44% du nombre total du tissu régional, en hausse de 2,2% par rapport à 2023. Elle est suivie par la province de Kénitra et la préfecture de Skhirat-Témara, qui ont accueilli respectivement 20,9% et 16,5%. Ainsi, ces deux préfectures et province, centralisent à elles seules plus de 81% de ces EPMA.

Les provinces de Khémisset et de Sidi Kacem ont vu le nombre de leurs EPMA diminuer plus rapidement par rapport à d'autres provinces, soit respectivement 4,8% et 4,3%.

Graphique 2 – Répartition en 2024 en % et évolution annuelle des EPMA par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 2- Répartition et évolution annuelle des EPMA par province

Province	2023		2024		Évolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Rabat	23 001	42,9	23 504	43,7	2,2
Kénitra	11 209	20,9	11 258	20,9	0,4
Skhirat-Témara	8 883	16,6	8 892	16,5	0,1
Salé	6 583	12,3	6 367	11,8	-3,3
Khémisset	1 942	3,6	1 849	3,4	-4,8
Sidi Kacem	1 336	2,5	1 279	2,4	-4,3
Sidi Slimane	670	1,2	651	1,3	-2,8
Total	53 624	100	53 800	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Le commerce et la construction demeurent les principaux secteurs des EMPA dans la région

L'analyse de la répartition sectorielle des EPMA de la région Rabat-Salé-Kénitra en 2024 révèle que les secteurs du « commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » et de la « construction » continuent à concentrer près de 50% de l'effectif des EPMA.

Le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », tout en restant prédominant, enregistre une légère baisse de sa part, passant de 25,9% en 2023 à 25,6% en 2024. À l'inverse, la « construction », en 2^{ème} position, voit sa part légèrement augmenter, passant de 23,2% en 2023 à 23,6% en 2024.

Les hausses les plus significatives en 2024 sont observées dans les sections de l'« agriculture, sylviculture et pêche », et des « arts, spectacles et activités récréatives ». avec des progressions annuelles respectives de 18,2% et 13,9%.

Tableau 3- Répartition et évolution annuelle des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	13 913	25,9	13 789	25,6	-0,9
Construction	12 440	23,2	12 704	23,6	2,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	7 785	14,5	7 706	14,3	-1,0
Transports et entreposage	3 748	7,0	3 555	6,6	-5,1
Activités de services administratifs et de soutien	3 275	6,1	3 300	6,1	0,8
Hébergement et restauration	2 891	5,4	2 821	5,2	-2,4
Industrie manufacturière	2 580	4,8	2 543	4,7	-1,4
Information et communication	1 267	2,4	1 401	2,6	10,6
Activités immobilières	1 087	2,0	1 204	2,2	10,8
Enseignement	1 128	2,1	1 091	2,0	-3,3
Activités financières et d'assurance	1 022	1,9	1 071	2,0	4,8
Autres activités de services	892	1,7	943	1,8	5,7
Santé humaine et action sociale	618	1,2	607	1,1	-1,8
Arts, spectacles et activités récréatives	353	0,7	402	0,8	13,9
Industries extractives	291	0,5	295	0,6	1,4
Agriculture, sylviculture et pêche	159	0,3	188	0,4	18,2
Autres	175	0,3	180	0,4	2,9
Total	53 624	100	53 800	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 4- Répartition des EPMA par secteur (secondaire et tertiaire)

Section d'activités	2023	2024	Variation (en points) 2024-2023
Secondaire	28,8	29,2	0,4
Construction	23,3	23,7	0,4
Industrie manufacturière	4,8	4,7	-0,1
Industries extractives	0,5	0,6	0,1
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,1	0,1	0,0
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,1	0,1	0,0
Tertiaire	71,2	70,8	-0,4
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	26,0	25,7	-0,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	14,6	14,4	-0,2
Transports et entreposage	7,0	6,6	-0,4
Activités de services administratifs et de soutien	6,1	6,2	0,1
Hébergement et restauration	5,4	5,3	-0,1
Activités immobilières	2,0	2,2	0,2
Activités financières et d'assurance	1,9	2,0	0,1
Information et communication	2,4	2,6	0,2
Enseignement	2,1	2,0	-0,1
Autres	3,7	3,8	0,1
Total	100	100	

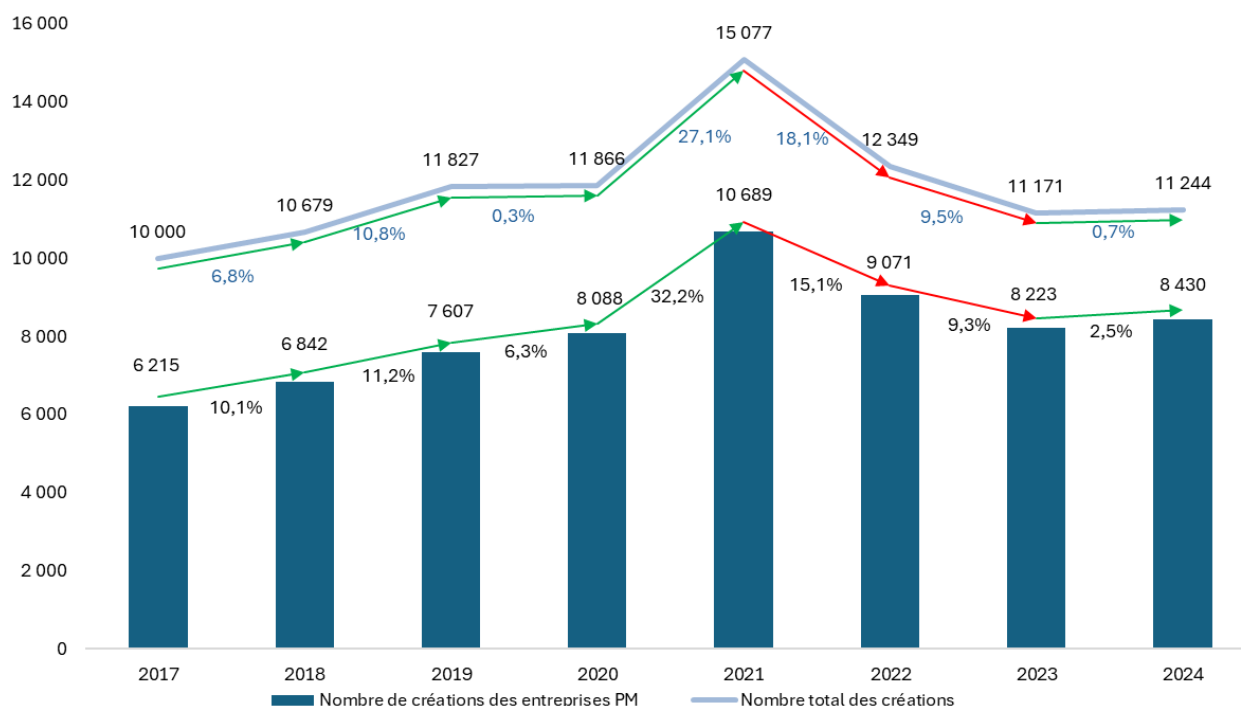
Source : Base des données fournie par la DGI.

1.2 Créations des Entreprises

Dynamique positive de la création d'EPM sur la période 2017-2024

En 2024, les créations d'entreprises PM et PP ont enregistré une progression de 0,7% par rapport à 2023, atteignant un total de 11 244 créations. Cette progression reflète une hausse de 2,5% des créations des EPM à 8 430 contre 8 223 un an auparavant et une baisse de 4,5% des EPP confirmant ainsi cette tendance baissière entamée en 2022.

Graphique 3- Évolution annuelle du nombre des créations des entreprises PM et PP entre 2017 et 2024



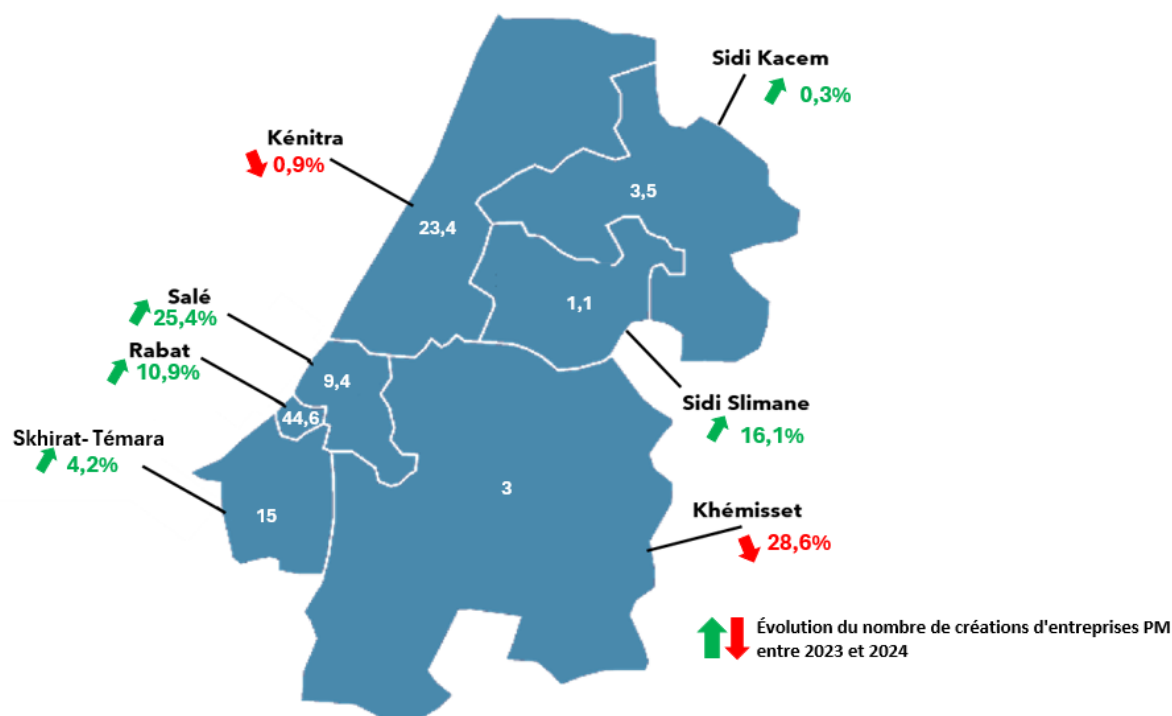
Source : Base des données de l'OMPIC.

Les analyses qui suivent, portent sur l'effectif des entreprises personnes morales.

68% des entreprises créées en 2024 sont implantées dans la préfecture de Rabat et la province de Kénitra.

La répartition provinciale des créations d'entreprises PM montre que la province de Rabat a accueilli 44,6% de ces entreprises, en hausse de 10,9% par rapport à 2023. Elle est suivie de la province de Kénitra avec une proportion de 23,4% et de la préfecture de Skhirat-Témara avec une part de 15%. La préfecture de Salé se distingue en affichant le taux de progression le plus important, soit 25,4%, contre la province de Khémisset qui enregistre la baisse la plus importante de 28,6%.

Graphique 4- Répartition en 2024 en % et évolution des créations des entreprises PM par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 5 - Répartition et évolution annuelle des créations des entreprises PM par province

Province	2023		2024		Évolution du nombre de créations en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Rabat	3 771	42,6	4 183	44,6	10,9
Kénitra	2 215	25,0	2 194	23,4	-0,9
Skhirat-Témara	1 347	15,2	1 404	15,0	4,2
Salé	705	8,0	884	9,4	25,4
Khémisset	398	4,5	284	3,0	-28,6
Sidi Kacem	329	3,7	330	3,5	0,3
Sidi Slimane	93	1,0	108	1,1	16,1
Total	8 858	57	9 387	100	

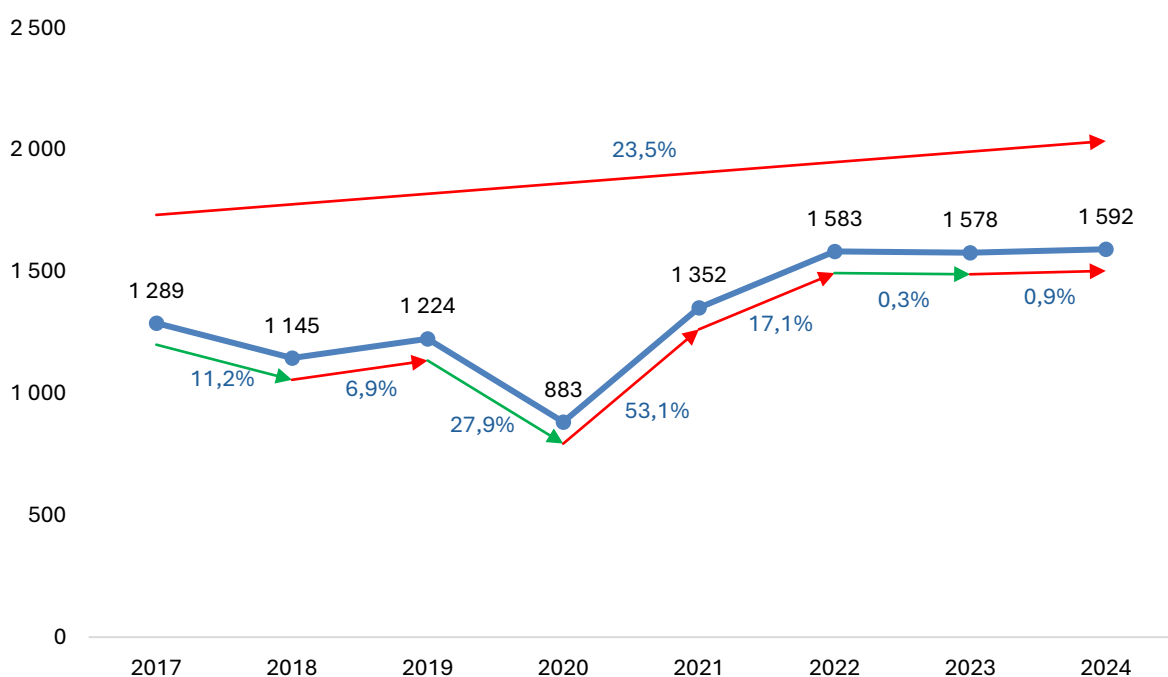
Source : Base des données fournie par la DGI.

1.3 Dissolutions des Entreprises Personnes Morales

Les dissolutions d'entreprises personnes morales poursuivent leur tendance haussière, atteignant un nouveau pic de 1 592³ en 2024.

En 2024, le nombre d'entreprises PM en cours de dissolution⁴ a continué d'augmenter, atteignant 1 592, soit une hausse annuelle de 0,9% par rapport à 2023 et de 23,5% par rapport à 2017.

Graphique 5- Évolution des dissolutions des entreprises PM



Source : Baromètre de l'OMPIC.

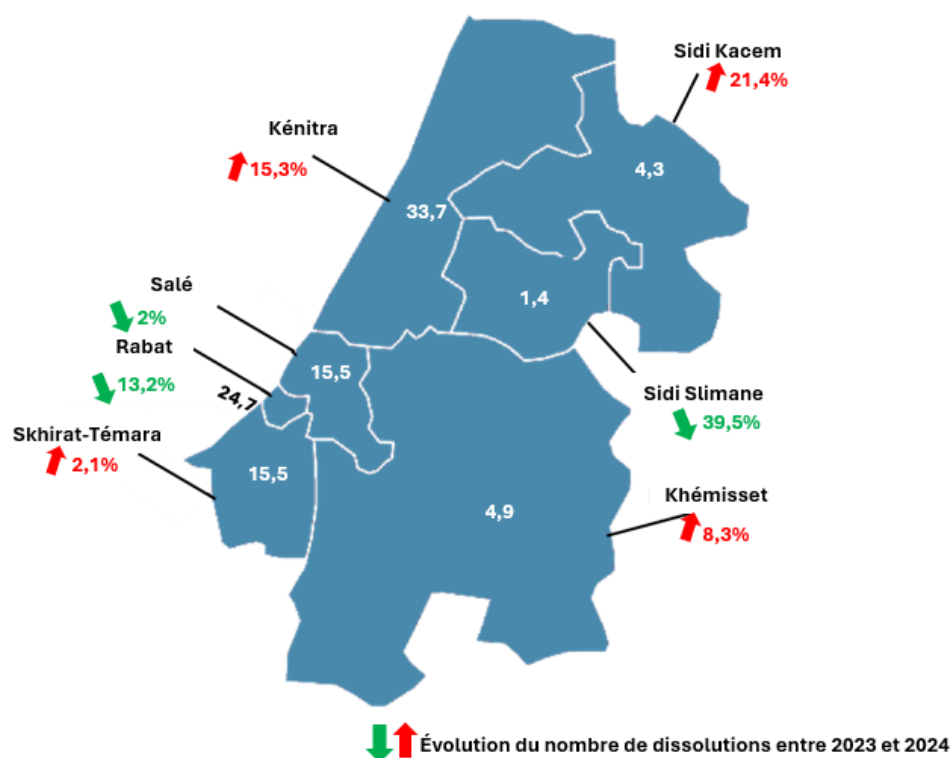
À l'exception de la province de Sidi Slimane et des préfectures de Rabat et Salé, l'augmentation des dissolutions d'entreprises PM est observée dans toutes les autres provinces.

L'évolution des dissolutions entre 2023 et 2024 montre que les provinces de Sidi Kacem et de Kénitra ont enregistré les hausses les plus importantes, soit respectivement 21,4%, et 15,3%. La province de Sidi Slimane a connu une baisse importante des dissolutions de 39,5%.

³ Les données concernant les dissolutions des EPP ne sont pas disponibles au niveau de l'OMPIC.

⁴ La dissolution anticipée est la cessation prématurée des activités d'une entreprise avant la fin de sa durée prévue.

Graphique 6 - Répartition en 2024 en % et évolution des dissolutions des entreprises PM par province



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 6- Répartition et évolution annuelle des entreprises PM en cours de dissolution par province

Province	Part en %		Évolution du nombre d'entreprises en %
	2023	2024	
Kénitra	29,5	33,7	15,3
Rabat	28,8	24,7	-13,2
Salé	16,0	15,5	-2,0
Skhirat-Témara	15,3	15,5	2,1
Khémisset	4,6	4,9	8,3
Sidi-Kacem	3,5	4,3	21,4
Sidi Slimane	2,4	1,4	-39,5
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La dissolution des EPMA est inégale selon les sections d'activités

L'analyse de la répartition sectorielle des dissolutions en 2024 révèle qu'elles sont concentrées pour près de 69% dans quatre secteurs à savoir le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » avec une part de 28,6%, la « construction » avec une part de 19,2%, les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » avec une part de 10,8% et les « transports et entreposage » avec une part de 10,3%.

Les hausses des dissolutions les plus importantes ont été enregistrées dans les « activités immobilières » et l'« information et communication », soit respectivement 75% et 29,7%.

Tableau 7 - Répartition et évolution annuelle des entreprises PM en cours de dissolution par section d'activités

Section d'activités	Part en %		Évolution du nombre d'entreprises en %
	2023	2024	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	28,7	28,6	1,4
Construction	17,5	19,2	11,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	13,6	10,8	- 18,8
Transports et entreposage	12,0	10,3	- 12,8
Activités de services administratifs et de soutien	5,1	5,7	14,5
Hébergement et restauration	6,8	5,3	- 20,8
Industrie manufacturière	4,1	4,2	4,9
Information et communication	2,5	3,2	29,7
Autres activités de services	2,4	3,0	28,6
Enseignement	2,2	2,6	21,2
Agriculture, sylviculture et pêche	1,7	2,2	26,9
Activités financières et d'assurance	0,7	1,5	100,0
Activités immobilières	0,8	1,4	75,0
Autres	1,8	2,1	18,5
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Plus de la moitié des entreprises dissoutes ont un âge de moins de 5 ans

L'analyse de la répartition par classe d'âge des dissolutions en 2024 révèle qu'elles sont concentrées pour 68,9% dans la classe d'âge de 2 à 10 ans, soit 43,9% pour la classe de 2 à 5 ans, et 25% pour la classe d'âge de 5 à 10 ans. La hausse des dissolutions la plus importante a été enregistrée dans la classe d'âge de 2 à 5 ans, soit 6,2% (cf. tableau 8).

Tableau 8- Répartition et évolution annuelle des entreprises PM en cours de dissolution par classe d'âge

Classe d'âge	Part en %		Évolution du nombre d'entreprises en %
	2023	2024	
< 2 ans	14,6	14,7	0,0
[2,5[41,1	43,9	6,2
[5,10[26,6	25,0	-6,9
[10,20]	15,1	14,6	-4,2
> 20 ans	2,6	1,9	-29,3
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

2. Indicateurs économiques des Entreprises Personnes Morales Actives

Ce chapitre présente les indicateurs économiques de la population des EPMA⁵ dans la région de Rabat-Salé-Kénitra (chiffre d'affaires, chiffre d'affaires à l'export et valeur ajoutée) ainsi que leur ventilation par taille, province et secteur d'activités, pour la période 2023-2024.

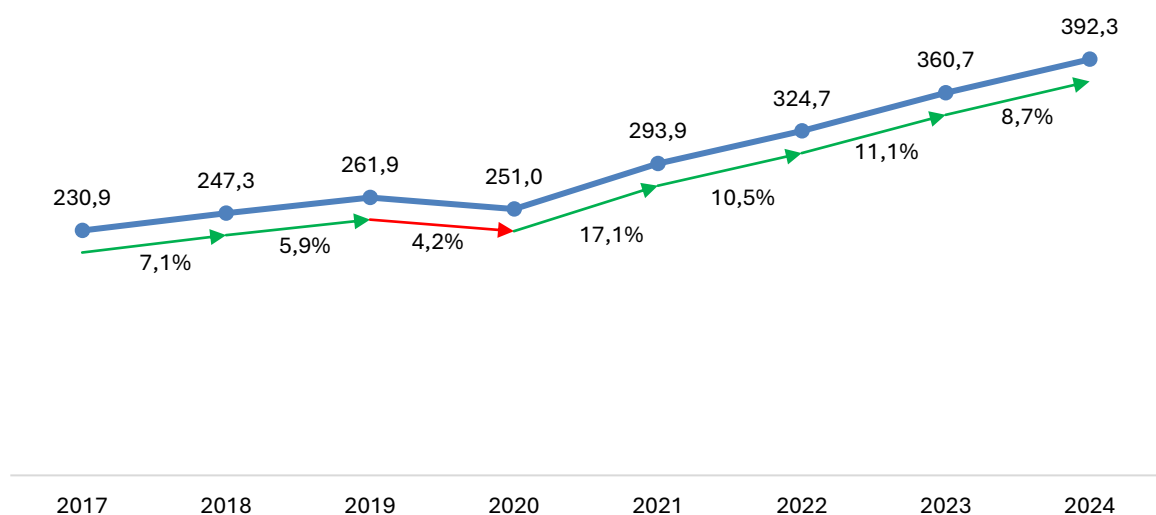
2.1 Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives

Croissance de 8,7% du CA des EPMA en 2024

Après des hausses de respectivement 7,1% et 5,9%, en 2018 et 2019, le CA cumulé des EPMA de la région de Rabat-Salé-Kénitra a baissé de 4,2% en 2020 en raison de la crise sanitaire, avant de rebondir en 2021 de 17,1%, suivie par une hausse de 10,5% en 2022.

Cette croissance s'est accentuée en 2023 à 11,1% avant de s'accroître de 8,7% en 2024, confirmant la résilience du tissu productif.

Graphique 7 - Évolution du CA cumulé en MMDH entre 2017 et 2024



Source : Base des données fournie par la DGI.

⁵ Ces chiffres diffèrent légèrement de ceux des rapports précédents de l'OMTPME, en raison de l'exclusion du secteur des activités financières et d'assurance, ainsi que de la mise à jour des bases de données.

Évolution contrastée du CA selon la catégorie des EPMA

L'analyse du CA par catégorie d'entreprises révèle des hausses marquées pour les moyennes entreprises (+11,7%) et les GE (+9,4%), tandis que les petites entreprises et les très petites entreprises ont enregistré des progressions moins élevées, respectivement de 6,6% et 4,8%.

Tableau 9 - Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution du CA cumulé en %
	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	
Micro [0,3]	14,5	4,0	14,5	3,7	-0,1
[0, 1]	5,4	1,5	5,3	1,3	-2,2
[1, 3]	9,1	2,5	9,2	2,3	1,2
TPE]3,10]	18,7	5,2	19,7	5,0	4,8
PE]10,50]	41,1	11,4	43,8	11,2	6,6
ME]50,175]	42,6	11,8	47,6	12,1	11,7
GE > 175	243,8	67,6	266,7	68,0	9,4
Total	360,7	100	392,3	100	

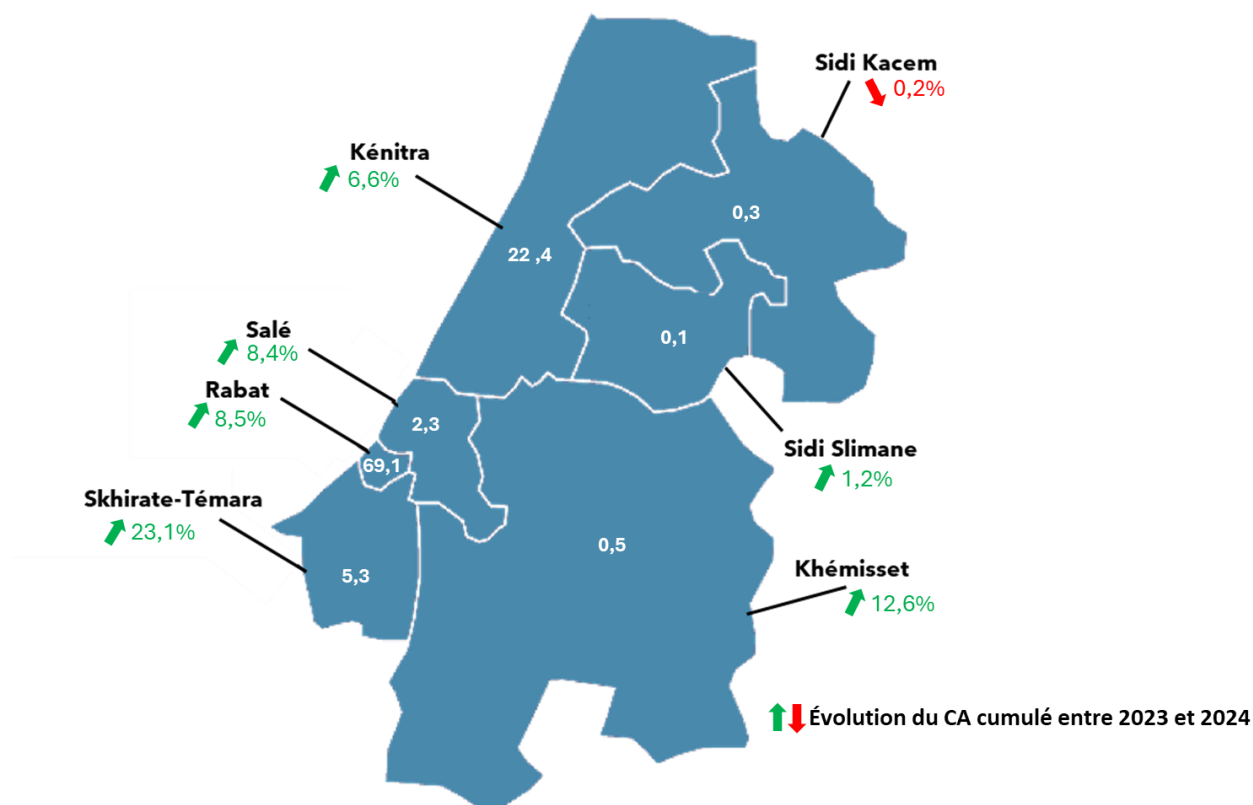
Source : Base des données fournie par la DGI.

La croissance du CA cumulé des EPMA de la région Rabat-Salé-Kénitra est inégale au plan provincial

L'essentiel de l'activité des EPMA de la région Rabat-Salé-Kénitra reste concentré dans la préfecture de Rabat, qui représente 69,1% du CA cumulé régional en 2024, enregistrant une légère baisse de 0,1 point par rapport à 2023. En deuxième position, figure la province de Kénitra avec une part de 22,4%, en progression de 6,6%. Elle est suivie par la préfecture de Skhirat-Témara, qui se maintient à la troisième place avec une part de 5,3%, soit une augmentation de 23,1%.

La province de Khémisset et la préfecture de Salé ont enregistré des augmentations respectives de 12,6% et 8,4%.

Graphique 8 - Répartition en 2024 en % et évolution du CA cumulé des EPMA par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 10 - Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par province

Province	2023		2024		Évolution du CA cumulé en %
	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	
Rabat	249,6	69,2	271,0	69,1	8,5
Kénitra	82,3	22,8	87,7	22,4	6,6
Skhirat-Témara	16,8	4,7	20,7	5,3	23,1
Salé	8,3	2,3	9,0	2,3	8,4
Khémisset	1,8	0,5	2,0	0,5	12,6
Sidi Kacem	1,4	0,4	1,4	0,3	-0,2
Sidi Slimane	0,6	0,1	0,6	0,1	1,2
Total	360,7	100	392,3	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

59% du CA cumulé des EPMA est concentré dans trois secteurs d'activités.

En 2024, trois secteurs concentrent 59% du CA cumulé des EPMA de la région de Rabat-Salé-Kénitra. Ainsi, le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » reste en tête avec une part de 24%, soit une progression de 0,3 point par rapport à 2023. Il est suivi par l'« industrie manufacturière » qui baisse de 1 point pour atteindre 19,5%, et par la « construction » dont la contribution s'élève à 15,5%, en hausse de 0,6 point.

Le secteur de la « santé humaine et action sociale » enregistre la progression la plus importante avec une hausse de 47,3% de son CA. Sa part passe ainsi de 1% en 2023 à 1,3% en 2024.

Tableau 11- Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution du CA cumulé en %
	CA Cumulé en MMDH	Part en %	CA Cumulé en MMDH	Part en %	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	85,4	23,7	94,1	24,0	10,1
Industrie manufacturière	73,8	20,5	76,5	19,5	3,7
Construction	53,7	14,9	60,9	15,5	13,4
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	49,0	13,6	49,6	12,7	1,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	27,0	7,5	33,5	8,5	24,4
Information et communication	22,3	6,2	22,6	5,7	1,1
Transports et entreposage	19,3	5,3	20,5	5,2	6,2
Activités de services administratifs et de soutien	8,9	2,5	9,6	2,4	7,9
Activités immobilières	5,0	1,4	6,0	1,5	19,7
Santé humaine et action sociale	3,5	1,0	5,1	1,3	47,3
Autres	12,9	3,6	13,9	3,6	7,8
Total	360,7	100	392,3	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 12 - Répartition du CA par secteur (secondaire et tertiaire)

Section d'activités	2023	2024	Variation (en points) 2024-2023
Secondaire	49,7	48,5	-1,2
Industrie manufacturière	20,6	19,6	-1,0
Construction	15,0	15,6	0,6
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	13,7	12,7	-0,9
Industries extractives	0,5	0,5	0,0
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,1	0,1	0,0
Tertiaire	50,3	51,5	1,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	23,8	24,1	0,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	7,5	8,6	1,1
Information et communication	6,2	5,8	-0,4
Transports et entreposage	5,4	5,2	-0,1
Activités de services administratifs et de soutien	2,5	2,5	0,0
Activités immobilières	1,4	1,5	0,1
Santé humaine et action sociale	1,0	1,3	0,3
Enseignement	0,9	0,9	0,0
Hébergement et restauration	0,8	0,9	0,0
Arts, spectacles et activités récréatives	0,6	0,5	0,0
Autres activités de services	0,1	0,1	0,0
Autres	0,1	0,1	0,0
Total	100	100	

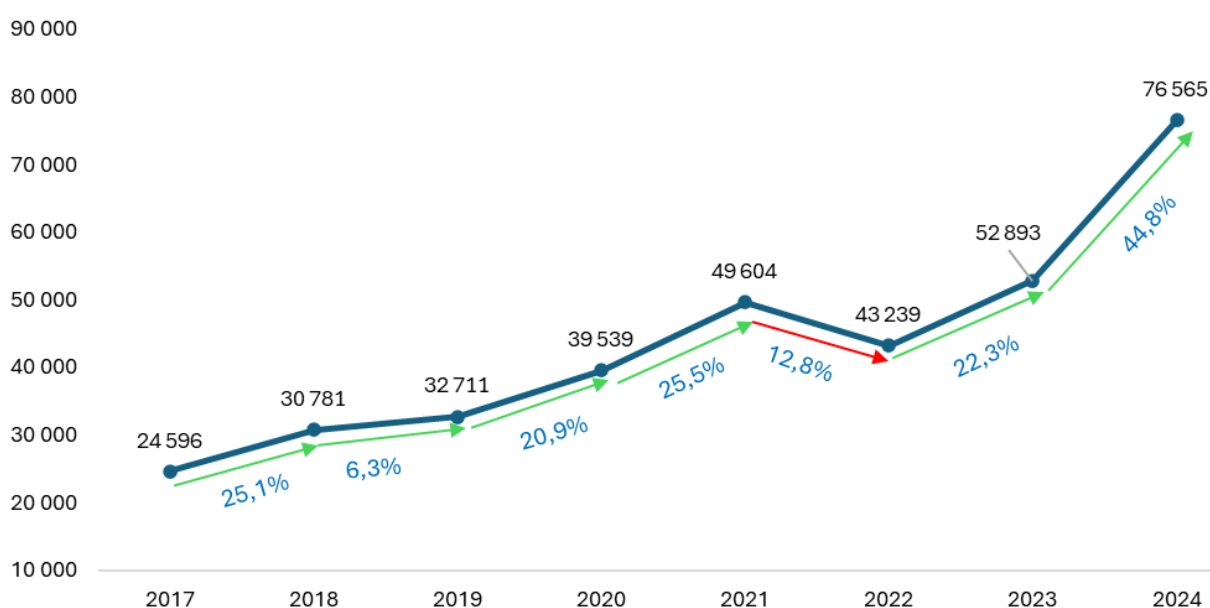
Source : Base des données fournie par la DGI.

2.2 Chiffre d'affaires à l'export des Entreprises Personnes Morales Actives

Le chiffre d'affaires à l'export (CA à l'export) a rebondi de 44,8% en 2024, après une croissance importante en 2023

Après une croissance de 20,9% en 2020, le CA à l'export des EPMA a enregistré un rebond marqué en 2021 avec une hausse de 25,5%, suivi d'une baisse en 2022 de 12,8%. La dynamique positive a repris, en 2023, pour atteindre 22,3%, avant de s'accélérer de nouveau en 2024 à 44,8%.

Graphique 9 - Évolution du CA à l'export cumulé en MDH entre 2017 et 2024



Source : Base des données fournie par la DGI.

Le CA à l'export des GE a fortement augmenté en 2024

Le CA à l'export des EPMA de la région de Rabat-Salé-Kénitra est réalisé pour 87,4% par les GE, les parts des ME, des PE et des TPE étant limitées à 5,8%, 4,3% et 1,5%. Les PE et Les très petites entreprises ayant réalisé des hausses respectives de 6,4% et 6,2% entre 2023 et 2024, contre une baisse de 2,3% pour les ME.

Tableau 13- Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution du CA à l'export cumulé en %
	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	
Micro [0,3]	800	1,5	791	1,0	-1,1
[0, 1]	260	0,5	260	0,3	0,0
]1, 3]	540	1,0	531	0,7	-1,7
TPE]3,10]	1 057	2,0	1 123	1,5	6,2
PE]10,50]	3 110	5,9	3 308	4,3	6,4
ME]50,175]	4 566	8,6	4 461	5,8	-2,3
GE > 175	43 360	82,0	66 882	87,4	54,2
Total	52 893	100	76 565	100	

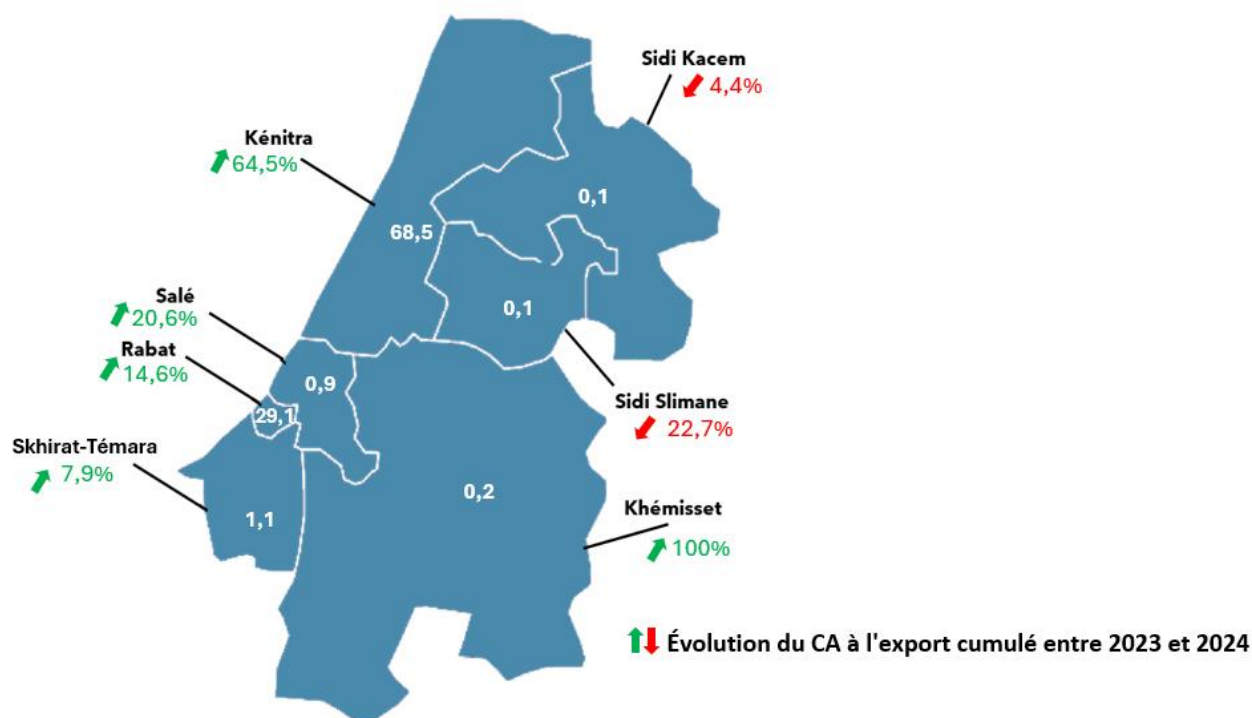
Source : Base des données fournie par la DGI.

La province de Kénitra reste le principal pôle exportateur

La grande majorité du CA à l'export des EPMA reste concentrée dans la province de Kénitra et la préfecture de Rabat, avec une prédominance notable de la province de Kénitra, qui représente 68,5% du total du CA à l'export en 2024, en progression de 8,2 points par rapport à 2023.

La préfecture de Rabat arrive en deuxième position avec 29,1%, et une progression de 14,6%. À l'inverse, certaines provinces connaissent une contraction, notamment Sidi Slimane avec une baisse de 22,7% et Sidi Kacem avec une baisse de 4,4%, dont les parts demeurent marginales dans la structure du CA à l'export des EPMA.

Graphique 10 - Répartition en 2024 en % et évolution du CA à l'export cumulé des EPMA par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 14 - Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par province

Province	2023		2024		Évolution du CA à l'export cumulé en %
	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	
Kénitra	31 891	60,3	52 460	68,5	64,5
Rabat	19 450	36,8	22 295	29,1	14,6
Skhirat-Témara	758	1,4	818	1,1	7,9
Salé	567	1,1	684	0,9	20,6
Khémisset	91	0,2	182	0,2	100,0
Sidi Kacem	114	0,2	109	0,1	-4,4
Sidi Slimane	22	0,04	17	0,1	-22,7
Total	52 893	100	76 565	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

L' « industrie manufacturière » est le 1^{er} secteur exportateur des EPMA

L'« industrie manufacturière » est le principal secteur exportateur, avec un total de 47,6 milliards de dirhams, représentant 62,2% du total du CA cumulé à l'export, contre 52,5% en 2023, soit une hausse remarquable de 71,4%.

Le secteur du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », vient en deuxième position avec un CA à l'export de 13,1 milliards de dirhams en 2024, en progression de 15,4%, bien que sa part ait baissé de 21,5% à 17,1%.

La « production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné » enregistre le recul le plus important, avec une baisse de 29%, faisant passer leur part de 0,7% à 0,4%.

Tableau 15 - Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution du CA à l'export cumulé en %
	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	
Industrie manufacturière	27 793	52,5	47 646	62,2	71,4
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	11 378	21,5	13 128	17,1	15,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3 767	7,1	4 103	5,4	8,9
Construction	2 630	5,0	3 950	5,2	50,2
Information et communication	3 446	6,5	3 614	4,7	4,9
Activités de services administratifs et de soutien	2 154	4,1	2 493	3,3	15,7
Transports et entreposage	730	1,4	794	1,0	8,8
Industries extractives	399	0,8	336	0,4	-15,8
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	390	0,7	277	0,4	-29,0
Autres	206	0,4	224	0,3	8,7
Total	52 893	100	76 565	100	

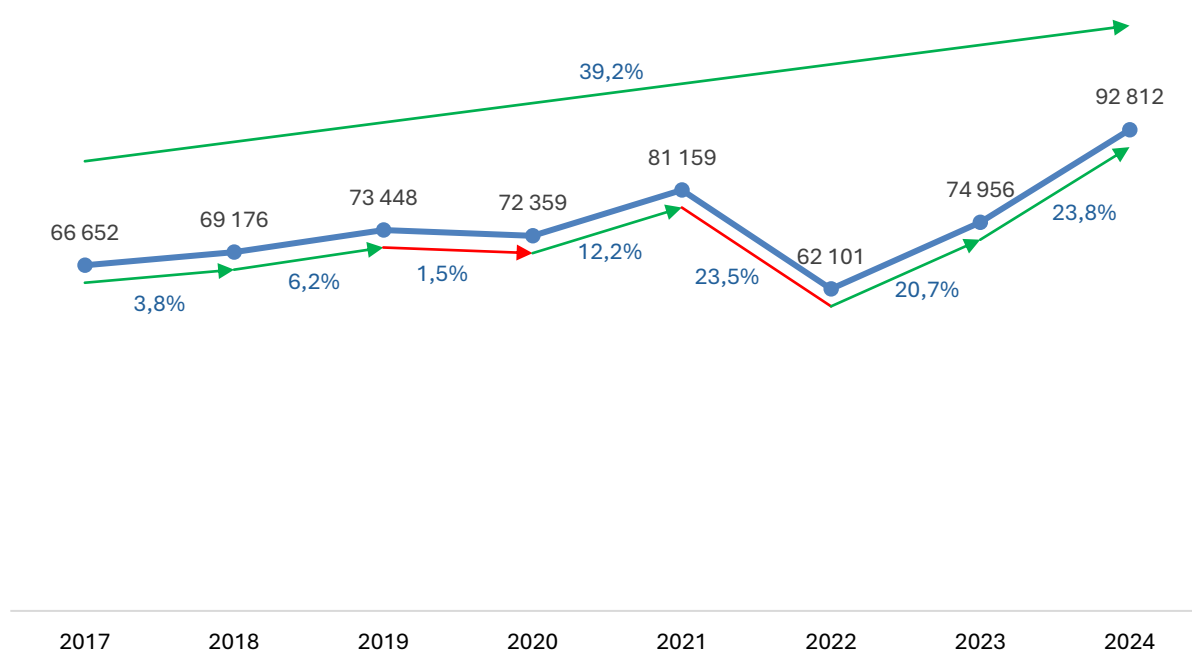
Source : Base des données fournie par la DGI.

2.3 Valeur ajoutée des Entreprises Personnes Morales Actives

La valeur ajoutée des EPMA de la région de Rabat-Salé-Kénitra s'est établie à 92,8 milliards de dirhams en 2024, en hausse de 23,8% par rapport à 2023

Après sa baisse en 2020 en raison de la crise sanitaire, la VA a enregistré un rebond marqué en 2021 (+12,2%), traduisant une forte reprise de l'activité. Cette progression s'est ensuite repliée en 2022 (-23,5%), avant de s'accélérer à nouveau en 2023 (+20,7%) et de s'affirmer en 2024 avec une hausse de 23,8%, portant la VA à 92 812 millions de dirhams (cf. graphique 11).

Graphique 11- Évolution de la VA cumulée des EPMA en MDH entre 2017 et 2024



Source : Base des données fournie par la DGI.

La VA des TPME s'est renforcée.

L'analyse de la VA cumulée par catégorie d'entreprises montre que la prédominance des GE s'est affaiblie, leur part dans le total de la VA des EPMA étant passée de 76,5% en 2023 à 74,7% en 2024, malgré une progression annuelle de leur VA de 20,9%. Sur la même période, la part des TPME a augmenté de 23,5% à 25,3%, avec une hausse de leur VA de 33,2%.

Tableau 16 - Répartition et évolution annuelle de la VA cumulée des EPMA par catégorie d'entreprises

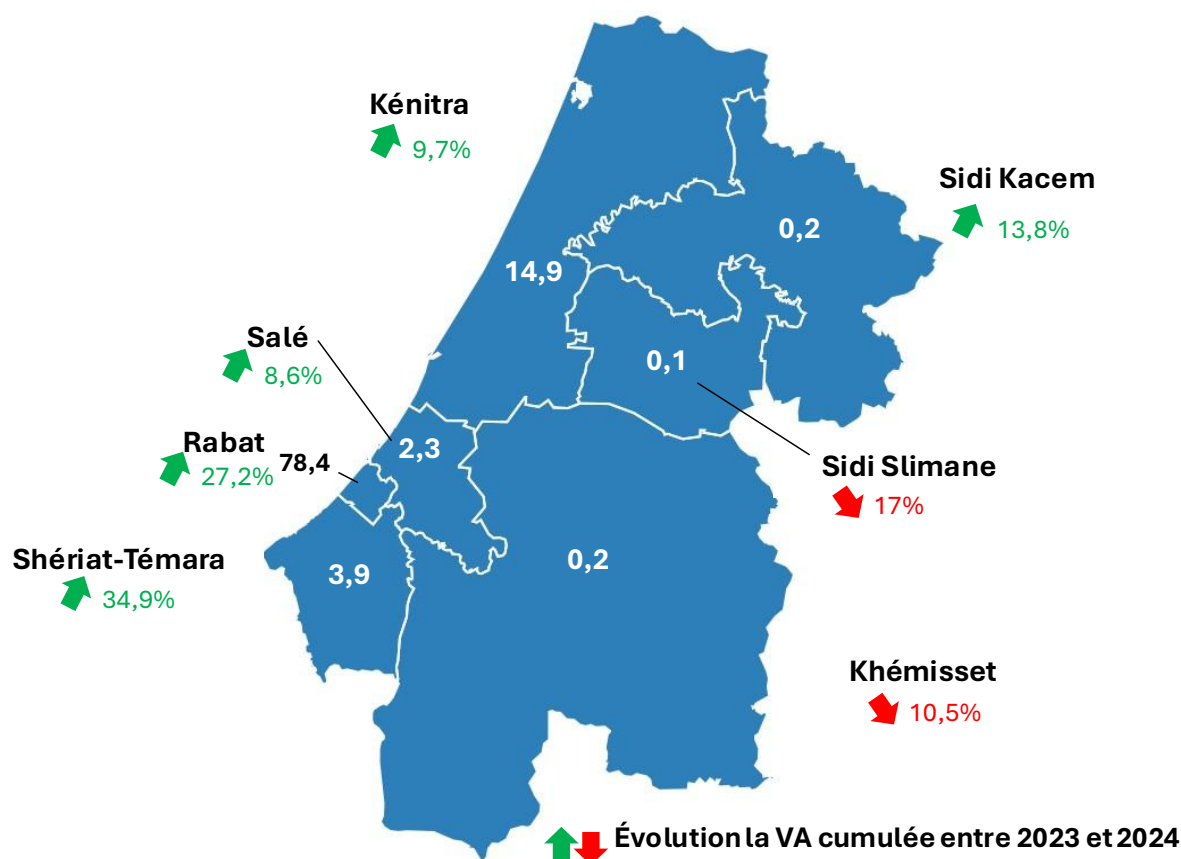
Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution de la VA cumulée en %
	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	
Micro [0,3]	-2 048	-2,7	253	0,3	-112,4
TPE]3,10]	4 283	5,7	4 560	4,9	6,5
PE]10,50]	8 176	10,9	8 817	9,5	7,8
ME]50,175]	7 181	9,6	9 811	10,6	36,6
GE > 175	57 364	76,5	69 371	74,7	20,9
Total	74 956	100	92 812	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

La préfecture de Skhirat-Témara enregistre la hausse la plus marquée de la VA des EPMA

L'essentiel de l'activité des EPMA de la région reste concentré dans la préfecture de Rabat, qui représente 78,4% de la VA cumulée en 2024, enregistrant une hausse de 2,1 points par rapport à 2023. En deuxième position, figure la province de Kénitra avec une part de 14,9% et une progression annuelle de 9,7%. Elle est suivie par la préfecture de Skhirat-Témara, qui se maintient à la troisième place avec une part de 3,9%.

Graphique 12 - Répartition en 2024 en % et évolution de la VA cumulée des EPMA par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 17 -Répartition et évolution annuelle de la VA cumulée des EPMA par province

Province	2023		2024		Évolution de la VA Cumulée en %
	VA Cumulée en MDH	Part en %	VA Cumulée en MDH	Part en %	
Rabat	57 217	76,3	72 762	78,4	27,2
Kénitra	12 619	16,8	13 839	14,9	9,7
Skhirat-Témara	2 695	3,6	3 636	3,9	34,9
Salé	1 946	2,6	2 114	2,3	8,6
Khémisset	219	0,3	196	0,2	-10,5
Sidi Kacem	160	0,2	182	0,2	13,8
Sidi Slimane	100	0,1	83	0,1	-17
Total	74 956	100	92 812	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Cinq secteurs concentrent près de 75% de la VA des EPMA en 2024

En 2024, la VA cumulée des EPMA provient de cinq secteurs, les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » (15,6%), la « construction » (15,3 %), le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (15,1%), l'« information et communication »(14,9%) et l'« industrie manufacturière » (14%). Ensemble, ils concentrent 74,9% de la VA, en hausse de 12,1% par rapport à 2023.

Par ailleurs, les « activités immobilières » ont enregistré la plus forte hausse (+44,1%), tandis que le secteur de l'« information et communication » se distingue par sa baisse (-0,5%).

Tableau 18 - Répartition et évolution annuelle de la VA cumulée des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution de la VA cumulée en %
	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	12 754	17,0	14 467	15,6	13,4
Construction	12 005	16,0	14 228	15,3	18,5
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	11 705	15,6	14 057	15,1	20,1
Information et communication	13 932	18,6	13 868	14,9	-0,5
Industrie manufacturière	11 686	15,6	12 960	14,0	10,9
Transports et entreposage	5 113	6,8	5 753	6,2	12,5
Activités de services administratifs et de soutien	4 538	6,1	4 941	5,3	8,9
Activités immobilières	2 031	2,7	2 926	3,2	44,1
Enseignement	1 449	2,0	1 619	1,8	11,7
Hébergement et restauration	933	1,2	1 079	1,2	15,6
Industries extractives	311	0,4	383	0,4	23,2
Agriculture, sylviculture et pêche	203	0,3	376	0,4	85,2
Autres	-1 704	-2,3	6 155	6,6	-461,2
Total	74 956	100	92 812	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

3. Emplois des entreprises

Ce chapitre présente des indicateurs sur l'emploi des entreprises personnes morales et physiques déclarantes à la CNSS, dans la région de Rabat-Salé-Kénitra selon différents axes d'analyses.

Une section spécifique est dédiée à l'analyse de l'emploi en fonction du genre.

3.1 Analyse des emplois et des affiliations à la CNSS (2023-2024)

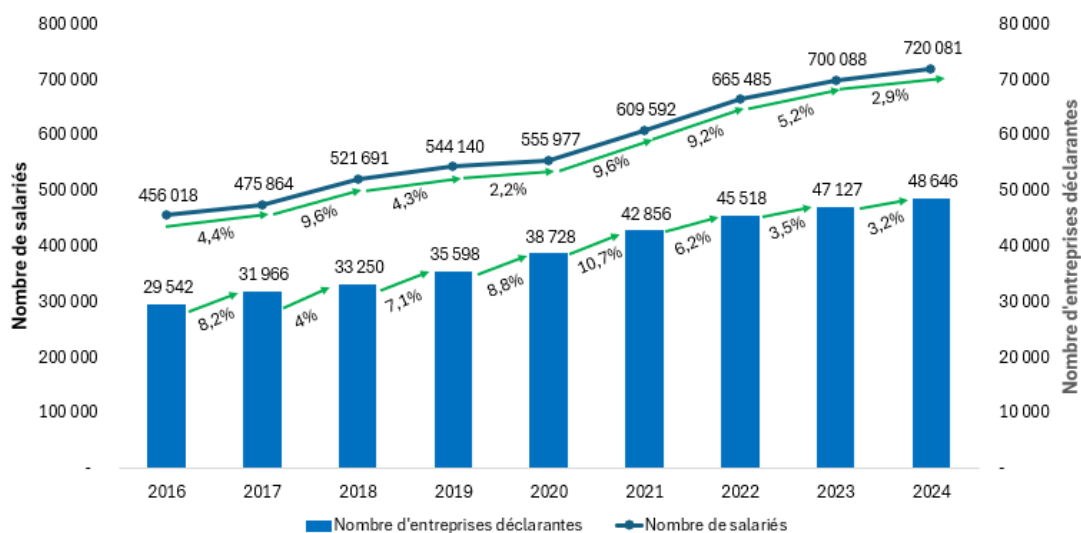
Cette section présente des indicateurs relatifs aux affiliations des entreprises à la CNSS et aux emplois déclarés à cet organisme selon les axes suivants : géographique, section d'activités, classe d'effectifs, catégorie d'entreprises, classe d'âge, tranche de salaires et tranche d'âge des salariés.

Les emplois déclarés à la CNSS en 2024 ont totalisé 720 081, soit une hausse annuelle de 2,9%, évolution moins marquée que celle de l'année précédente, qui était de 5,2%.

Le nombre total d'Entreprises Personnes Morales et Physiques Actives déclarantes a atteint 48 646⁶, soit une croissance annuelle de 3,2%.

Cette évolution résulte, notamment, de l'effort de sensibilisation entrepris par la CNSS auprès des entreprises pour effectuer leurs déclarations dans le respect de la réglementation.

Graphique 13 - Évolution du nombre des entreprises déclarantes et leurs emplois déclarés à la CNSS⁷



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

⁶ Comprenant 35 216 EPMA et 13 430 EPPA.

⁷ Les différences avec le rapport précédent observées au niveau de l'exercice 2023 dans l'ensemble du chapitre sont dues à des mises à jour.

La préfecture de Rabat continue à occuper la première position en termes d’emplois déclarés à la CNSS, tandis que toutes les provinces enregistrent un repli, à l’exception de Skhirat-Témara et Salé.

La répartition provinciale des entreprises déclarantes à la CNSS révèle qu’en 2024, la province de Khémisset enregistre la progression la plus marquée, avec une hausse de 5%, tout en gardant sa position au niveau régional, avec une part de 5,4%. Les autres préfectures et provinces ont enregistré une évolution annuelle positive, à l’exception de Sidi Slimane et de Salé, qui enregistrent des baisses respectives de 1,7% et 0,1% (cf. tableau 19).

Pour ce qui est de l’emploi, la préfecture de Rabat a vu sa part dans le total des emplois déclarés augmenter de 1,3 point à 39,4% en 2024. En revanche, les provinces de Sidi Kacem, de Sidi Slimane, de Khémisset et de Kénitra ont subi des reculs des emplois déclarés à la CNSS de 15,1%, 13,5%, 7,6% et 0,3% respectivement (cf. tableau 20).

Il convient de souligner que la préfecture de Rabat renforce sa position régionale de moteur économique en termes d’entreprises déclarantes et d’emplois déclarés, avec des parts respectives de 36,6% et 39,4%, contre de 36,1% et 38,1% un an plus tôt.

Tableau 14 - Répartition et évolution annuelle du nombre d’entreprises déclarantes à la CNSS par province

Province	Parts en %		Évolution des entreprises en %
	2023	2024	
Rabat	36,1	36,6	4,9
Kénitra	21,5	21,3	2,2
Skhirat-Témara	15,9	16,1	4,4
Salé	13,3	12,9	-0,1
Khémisset	5,3	5,4	5,0
Sidi Kacem	4,8	4,7	2,3
Sidi Slimane	3,1	3,0	-1,7
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l’OMPIC, la CNSS, le Ministère de l’Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 15 - Répartition et évolution annuelle du nombre d'emploi déclaré à la CNSS par province

Province	Parts en %		Évolution des emplois en %
	2023	2024	
Rabat	38,1	39,4	6,2
Kénitra	26,8	25,9	-0,3
Skhirat-Témara	15,8	16,4	6,8
Salé	12,6	12,5	2,5
Khémisset	2,6	2,4	-7,6
Sidi Kacem	2,9	2,4	-15,1
Sidi Slimane	1,2	1,0	-13,5
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Le commerce et la « construction » demeurent les principaux secteurs des entreprises déclarantes, tandis que les « activités de services administratifs et de soutien » restent le premier employeur

L'examen des entreprises déclarantes à la CNSS par section d'activités montre qu'à l'instar des années précédentes, les secteurs du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et de la « construction » demeurent prédominants en 2024, avec des parts respectives de 23,1% et 16,2% (cf. tableau 21).

En ce qui concerne l'emploi⁸ (cf. tableau 22), le secteur des « activités de services administratifs et de soutien » reste en tête en 2024, avec une part de 19,6% du total, enregistrant une hausse de 10,2%. Il est suivi par le secteur de la « construction » dont la part s'élève à 16,1%. Le secteur du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » conserve sa 3^{ème} position depuis 2023, avec une part de 15,2%.

Le secteur des « autres activités de services » enregistre la baisse la plus importante, tant en nombre d'entreprises déclarantes (-9%) qu'en emplois déclarés (-15,7%).

⁸ Il est à noter que ces données n'incluent pas celles du secteur de l' « agriculture, sylviculture et pêche ».

Tableau 16 - Répartition et évolution annuelle des entreprises déclarantes à la CNSS par section d'activités

Section d'activités	Parts en %		Évolution des entreprises en %
	2023	2024	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	23,5	23,1	1,7
Construction	16,2	16,2	3,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	10,6	10,9	6,1
Hébergement et restauration	7,6	7,6	3,9
Santé humaine et action sociale	6,2	6,2	3,8
Agriculture, sylviculture et pêche	6,0	5,9	1,9
Activités de services administratifs et de soutien	5,2	5,6	11,0
Transports et entreposage	4,9	4,9	5,0
Industrie manufacturière	4,6	4,5	1,8
Autres activités de services	4,0	3,6	-9,0
Enseignement	2,9	2,9	0,9
Information et communication	2,3	2,4	5,1
Activités financières et d'assurance	1,4	1,5	9,4
Autres	4,6	4,7	5,1
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 17 - Répartition et évolution annuelle non agricole du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par section d'activités

Section d'activités	Part en %		Évolution des emplois en %
	2023	2024	
Activités de services administratifs et de soutien	18,7	19,6	10,2
Construction	16,0	16,1	5,9
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	15,9	15,2	0,3
Industrie manufacturière	13,2	13,0	3,9
Enseignement	7,8	8,3	11,2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	7,0	6,9	4,0
Hébergement et restauration	4,5	4,5	5,1
Information et communication	3,2	3,0	-0,3
Santé humaine et action sociale	2,6	2,9	18,1
Autres activités de services	3,5	2,8	-15,7
Transports et entreposage	2,8	2,7	2,2
Activités financières et d'assurance	1,9	1,9	4,7
Autres	2,9	3,1	10,3
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

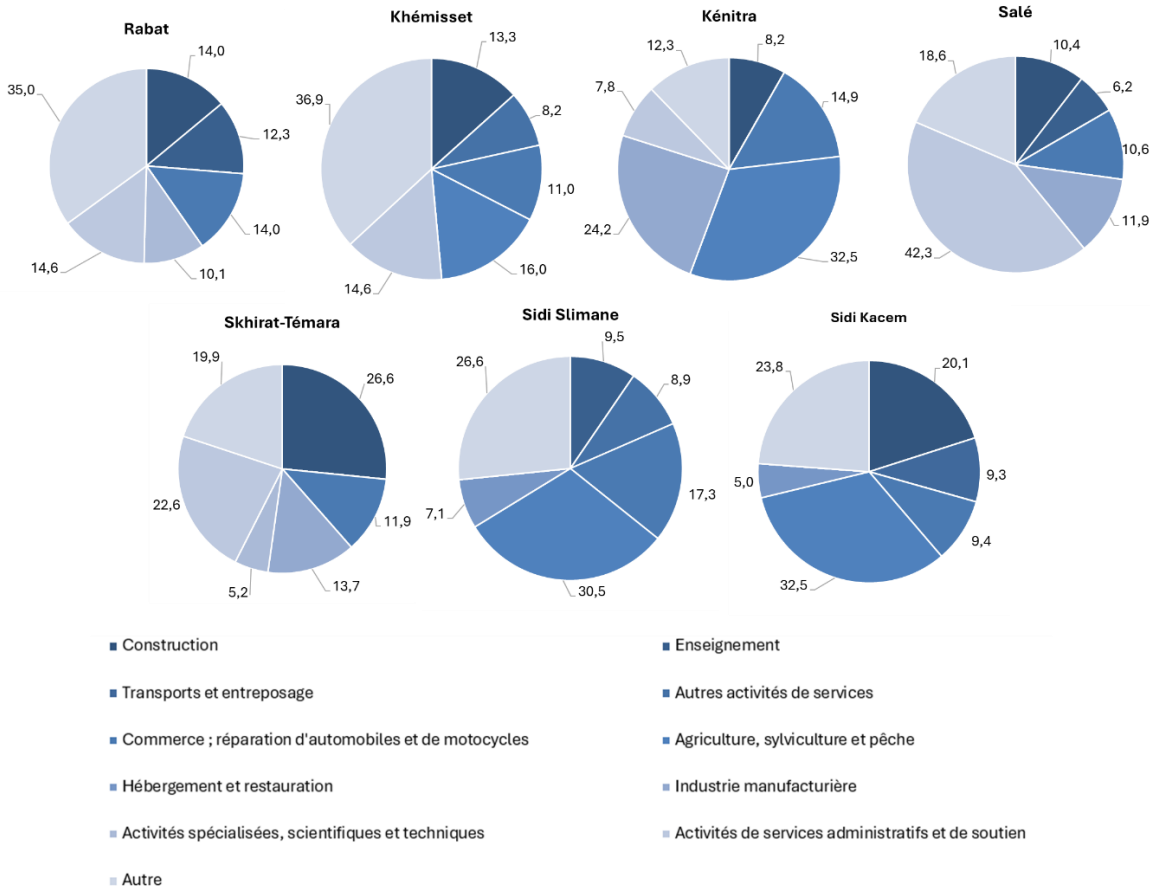
La répartition des emplois des EPMA au plan sectoriel diffère d'une province à l'autre

L'analyse croisée de la répartition du nombre d'emplois par section d'activités et par province, en 2024, révèle que le secteur de l'« agriculture, sylviculture et pêche » prédomine dans trois provinces de la région, à savoir Kénitra et Sidi Kacem avec (32,5%) chacune et Sidi Slimane (30,5%).

Le secteur des « activités de services administratifs et de soutien » domine dans la préfecture de Salé (42,3%) (cf. graphique 14).

Quant au secteur de la « construction », il prédomine dans la préfecture de Skhirat-Témara (26,6%).

Graphique 14 - Répartition des emplois des cinq secteurs clés, au niveau provincial, en 2024 - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les entreprises de moins de 10 salariés représentent près de 88% du total des entreprises déclarantes

L'analyse par classe d'effectifs montre que les entreprises de moins de 10 salariés restent largement majoritaires, représentant 87,5% de l'effectif total des entreprises déclarantes à la CNSS en 2024, soit une hausse de 0,4 point par rapport à 2023.

La part des entreprises employant entre 11 et 50 salariés a légèrement reculé de 0,4 point, passant de 9,6% en 2023 à 9,2% en 2024.

Les parts des autres classes d'effectifs comptant plus de 50 salariés sont restées globalement inchangées, entre 2023 et 2024.

Tableau 18 - Répartition et évolution annuelle du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS par classe d'effectifs

Classe d'effectifs	Parts en %		Évolution des entreprises en %
	2023	2024	
[0, 10]	87,1	87,5	3,7
[11, 50]	9,6	9,2	-0,8
[51, 100]	1,5	1,5	3,4
[101, 500]	1,4	1,4	1,2
>500	0,4	0,4	4,5
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les entreprises de plus de 10 ans d'existence concentrent 62,3% des emplois en 2024

L'analyse de la répartition des emplois entre 2023 et 2024 montre que les entreprises de moins de 2 ans ont connu la diminution la plus marquée, avec une baisse de 11,8% de leurs emplois déclarés, portant leur part de 4% à 3,4%.

Les entreprises de plus de 10 ans continuent de concentrer la part la plus importante des emplois au niveau régional, avec 62,3% contre 62,4% une année auparavant.

Tableau 19 – Répartition et évolution du nombre d’emplois déclarés à la CNSS par classe d’âge d’entreprises

Classe d'âge	Parts en %		Évolution des emplois en %
	2023	2024	
< 2 ans	4,0	3,4	-11,8
[2, 5]	15,2	14,8	0,5
[6, 10]	18,4	19,5	9,9
> 10 ans	62,4	62,3	3,5
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l’OMPIC, la CNSS, le Ministère de l’Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les TPME ont employé 67,8% de l’effectif total des salariés des EPMA contre 69% en 2023

En 2024, les TPME emploient 67,8% des salariés déclarés à la CNSS, en recul de 1,2 point par rapport à 2023. Cette catégorie demeure toutefois prédominante, portée notamment par les microentreprises, les PE et ME, qui représentent respectivement 22,9% ,18,2% et 16,3% de l’effectif total.

Les GE, pour leur part, emploient 32,2% des salariés en 2024, enregistrant une hausse du nombre d’emplois déclarés de 6,8% par rapport à l’année précédente.

Tableau 20 - Répartition et évolution annuelle du nombre d’emplois déclarés à la CNSS par catégorie d’entreprises

Catégorie d'entreprises	Parts en %		Évolution des emplois en %
	2023	2024	
TPME	69,0	67,8	-1,7
Micro [0,3]	23,8	22,9	- 1,0
TPE]3,10]	9,7	10,4	9,6
PE]10,50]	19,3	18,2	- 3,1
ME]50,175]	16,2	16,3	3,9
GE > 175	31,0	32,2	6,8

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l’OMPIC, la CNSS, le Ministère de l’Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les TPME âgées de moins de 5 ans ont déclaré 16,4% des emplois contre 1,8% pour les GE

La répartition de l'emploi selon la catégorie et la classe d'âge d'entreprises révèle également que les TPME dont l'ancienneté est inférieure ou égale à 5 ans ont généré 16,4% du total des emplois déclarés en 2024 contre 18,2% en 2023. Cette proportion est de 1,8% pour les GE, ce qui représente une hausse de 0,7 point sur la même période.

Tableau 21 - Répartition des emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises et classe d'âge - en %

Année	TPME		GE	
	<=5 ans	>5 ans	<=5 ans	>5 ans
2023	18,2	49,5	1,1	31,2
2024	16,4	50,5	1,8	31,3

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

3.2 Analyse de la masse salariale

La masse salariale déclarée à la CNSS dans la région de Rabat-Salé-Kénitra s'est établie, en 2024, à 32,3 milliards de dirhams, en hausse annuelle de 9,3%, après 10,7% en 2023.

L'analyse par section d'activités révèle que le secteur de la « santé humaine et action sociale » a connu l'augmentation annuelle de la masse salariale la plus importante, s'élevant à 38% en 2024, viennent ensuite les secteurs des « activités de services administratifs et de soutien » et de l'« enseignement » qui affichent des évolutions respectives 14,8% et 13,7%.

Par ailleurs, les sections du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et de l'« industrie manufacturière » continuent à occuper les premières positions en termes de contribution à la masse salariale, avec des proportions respectives de 15,2% et 13%.

La « construction », quant à elle, reste à la 4^{ème} position, représentant 10,3% de la masse salariale globale, derrière les « activités de services administratifs et de soutien », qui concentrent 11,4% en 2024. Ces trois premiers secteurs ont généré ensemble 39,6% du total de la masse salariale, en employant 42% de l'effectif des salariés déclarés.

Tableau 22 - Répartition et évolution annuelle de la masse salariale par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution de la masse salariale en %
	En MMDH	Part en %	En MMDH	Part en %	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	4,7	15,7	4,9	15,2	5,6
Industrie manufacturière	3,9	13,1	4,2	13	8,1
Activités de services administratifs et de soutien	3,2	10,9	3,7	11,4	14,8
Construction	3,1	10,3	3,3	10,3	8,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,9	9,9	3,3	10,1	11,6
Information et communication	2,4	8,3	2,6	7,9	5,1
Enseignement	2,0	6,9	2,3	7,1	13,7
Activités financières et d'assurance	1,6	5,3	1,6	5,1	4,3
Agriculture, sylviculture et pêche	1,2	3,9	1,2	3,9	7,4
Hébergement et restauration	1,0	3,4	1,1	3,3	6,1
Autres activités de services	0,9	3,1	0,9	2,9	0,4
Santé humaine et action sociale	0,7	2,3	0,9	2,9	38,0
Transports et entreposage	0,6	2	0,6	2	4,6
Activités extraterritoriales	0,3	1,2	0,4	1,1	6,5
Autres	1,1	3,7	1,2	3,8	13,5
Total	29,6	100	32,3	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Hausse de la masse salariale en 2024 touchant toutes les classes d'effectifs d'entreprises

La répartition par classe d'effectifs révèle que la masse salariale des entreprises employant un effectif entre 11 et 50 employés a enregistré une hausse annuelle de 8,2% en 2024, leur part dans la masse salariale totale ayant représenté 14%, contre 14,1% en 2023.

Les entreprises employant plus de 500 employés, quant à elles, ont vu leur masse salariale évoluer de 13,2%, pour représenter 42% de la masse salariale globale (cf. tableau 28).

Tableau 23 - Répartition et évolution annuelle de la masse salariale par classe d'effectifs

Classe d'effectifs	2023		2024		Évolution de la masse salariale en %
	En MMDH	Part en %	En MMDH	Part en %	
[0, 10]	3,8	12,8	4,0	12,5	6,8
[11, 50]	4,2	14,1	4,5	14	8,2
[51, 100]	2,4	8,2	2,6	8	7,0
[101, 500]	7,2	24,3	7,6	23,5	5,4
>500	12,0	40,6	13,6	42	13,2
Total	29,6	100	32,3	100	9,3

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

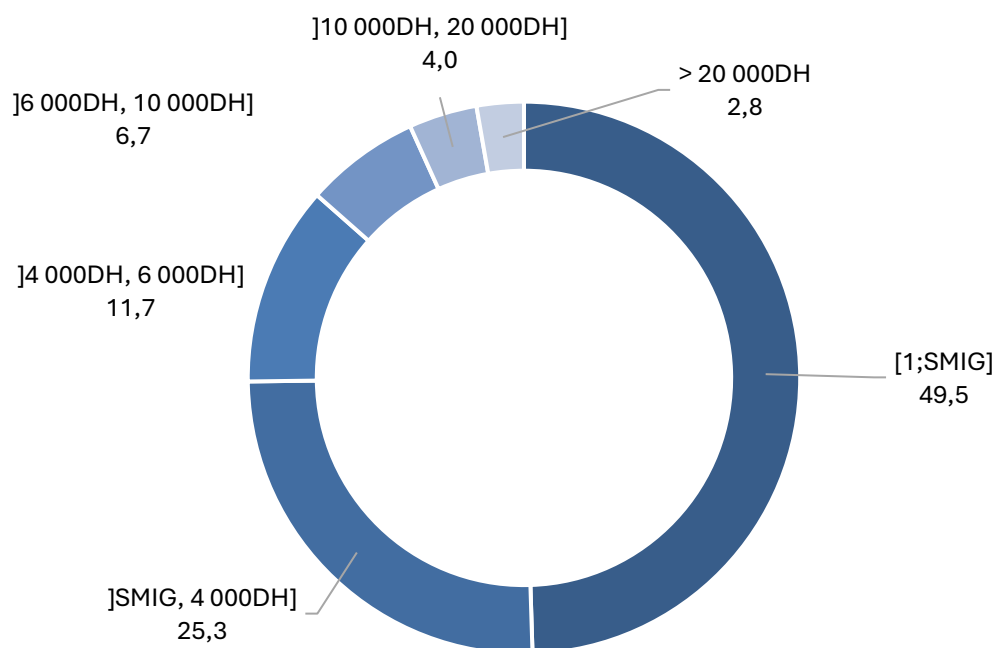
Près de 75% des employés déclarés à la CNSS ont perçu un salaire inférieur à 4 000 DH contre 77% en 2023 et 2022

La part des employés ayant perçu moins de 4 000 dirhams a diminué de 2 points par rapport à 2023 et de 1,9 point depuis 2022, pour s'établir à 74,8% en 2024.

Par ailleurs, 49,5% des employés ont perçu un salaire n'excédant pas le SMIG en 2024, contre 58,8% en 2023 et 46,4% en 2022⁹. Quant à la part des employés déclarés ayant un salaire dépassant 20 000 DH, elle reste limitée à 2,8% (cf. graphique 15).

⁹ La hausse observée en 2023 s'explique principalement par les deux revalorisations successives du SMIG (+5% en septembre 2022 puis en septembre 2023), qui ont mécaniquement reclassé une large proportion de salariés auparavant situés dans les tranches intermédiaires vers la catégorie du SMIG. En revanche, la

Graphique 15 - Répartition des emplois déclarés à la CNSS par tranche de salaires en 2024 – en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 24- Répartition des emplois par classe d'âge des entreprises et tranche de salaires – en 2024

Classe d'âge	[1, SMIG]] SMIG, 4 000 DH]]4 000, 6 000 DH]]6 000, 10 000 DH]]10 000, 20 000 DH]		>20 000 DH	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
<2 ans	12 708	53,2	6 555	27,4	2 300	9,6	1 319	5,5	605	2,5	395	1,7
[2, 5]	56 440	55,1	28 477	27,8	9 860	9,6	4 318	4,2	2 092	2,0	1 164	1,1
[6, 10]	72 587	53,7	33 477	24,8	14 592	10,8	7 562	5,6	4 006	3,0	2 854	2,1
>10 ans	194 508	45,0	110 927	25,7	56 299	13,0	34 105	7,9	21 575	5,0	14 931	3,5

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

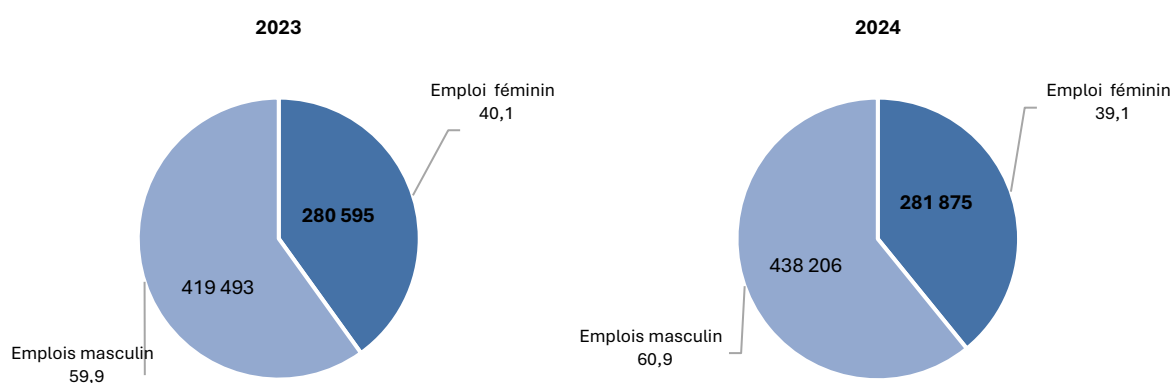
baisse enregistrée en 2024 s'explique par un ajustement progressif des salaires, combiné à l'absence de revalorisation du SMIG durant l'année, ce qui a permis à une partie des salariés de dépasser ce seuil et de se repositionner dans la tranche supérieure]SMIG, 4 000 DH], dont la part est remontée de 18% à 25,3%.
source : https://www.sgg.gov.ma/BO/AR/3111/2025/BO_7367_Ar.pdf

3.3 Emplois par genre

Cette section présente une analyse, dans la région de Rabat-Salé-Kénitra, par genre des indicateurs relatifs aux emplois déclarés à la CNSS en 2024, selon les axes suivants : tranche de salaires, provinces, section d'activités et tranche d'âge des salariés.

Cette analyse porte sur un effectif global de 720 081¹⁰ salariés dont 281 875 sont des employées femmes représentant 39,1% du total, en baisse de 1 point par rapport à 2023 (cf. graphique 16).

Graphique 16 - Répartition des emplois déclarés par genre



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

A l'instar des années précédentes, les écarts entre les genres sont plus marqués au niveau des bas salaires¹¹

Comme le montre « le tableau 30 », 52,4% du total des employées femmes ont perçu un salaire inférieur au SMIG, contre 47,6% pour les employés hommes. Pour les autres tranches de salaires, la part des employés masculins est supérieure tout en tendant à s'approcher de celle des employés féminins au fur et à mesure que ces tranches de salaires sont plus élevées.

¹⁰ Ce chiffre prend en compte les déclarations répétitives par les entreprises déclarantes à la CNSS.

¹¹ Il s'agit des salaires bruts déclarés à la CNSS.

Tableau 25- Répartition des emplois déclarés par genre et tranches de salaires en 2024

Tranche de salaires	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
[1, SMIG]	356 491	49,5	41,5	58,5	147 838	52,4	208 653	47,6
] SMIG, 4.000 DH]	182 082	25,3	37,8	62,2	68 905	24,5	113 177	25,9
]4.000, 6.000 DH]	84 368	11,7	33,8	66,2	28 481	10,1	55 887	12,8
]6.000, 10.000 DH]	48 456	6,7	37,3	62,7	18 066	6,4	30 390	6,9
]10.000, 20.000 DH]	28 825	4	40,4	59,6	11 646	4,1	17 179	3,9
>20.000 DH	19 859	2,8	34,9	65,1	6 939	2,5	12 920	2,9
Total	720 081	100	39,1	60,9	281 875	100	438 206	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La proportion d'emplois occupés par des femmes dépasse la moyenne régionale dans deux provinces : Kénitra et Salé

La répartition régionale des emplois en 2024 montre que, malgré une baisse de 3,2 points, la province de Kénitra reste en tête des régions où la part des femmes dans l'effectif déclaré est la plus élevée soit 46,8%. Elle est suivie par la préfecture de Salé, avec 41,1% (cf. tableau 31).

Tableau 31 - Répartition provinciale des emplois déclarés par genre en 2024

Province	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En %	Féminins dans chaque région	Masculins dans chaque région	En nombre	En part dans le total en %	En nombre	En part dans le total en %
Rabat	283 380	39,4	38,0	62,0	107 788	38,2	175 592	40,1
Kénitra	186 977	26	46,8	53,2	87 496	31	99 481	22,7
Skhirat-Témara	118 292	16,4	31,4	68,6	37 112	13,2	81 180	18,5
Salé	89 958	12,5	41,1	58,9	37 007	13,1	52 951	12,1
Sidi Kacem	16 949	2,4	25,3	74,7	4 292	1,5	12 657	2,9
Khémisset	16 971	2,4	36,3	63,7	6 161	2,2	10 810	2,5
Sidi Slimane	7 554	1,0	26,7	73,3	2 019	0,8	5 535	1,2
Total	720 081	100	39,1	60,9	281 875	100	438 206	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Rabat est la préfecture la plus favorable en matière de rémunération féminine

En 2024, la répartition provinciale de l'emploi féminin selon les tranches de salaires confirme la position favorable de la préfecture de Rabat. En effet, les femmes qui perçoivent un salaire supérieur à 4 000 DH représentent 34,7%, soit une hausse de 0,3 point par rapport à 2023. Ce niveau dépasse largement celui observé dans les autres provinces, où la proportion varie entre 3,5% et 25,9% en 2024 contre 3% et 24,3% en 2023, témoignant des écarts significatifs en matière de rémunération féminine entre provinces.

Du côté des hommes, 35,9% et 23,9% des salariés de la préfecture de Rabat et de la province de Kénitra respectivement, sont rémunérés à plus de 4 000 DH en 2024, contre 34,1% et 21,4% en 2023.

Tableau 32 - Répartition provinciale des emplois par genre et tranches de salaires en 2024 – en %

Province	Répartition des emplois féminins selon les tranches de salaires						Répartition des emplois masculins selon les tranches de salaires					
	[1, SMIG]] SMIG, 4 000 DH]]4 000, 6 000 DH]]6 000, 10 000 DH]]10 000, 20 000 DH]	>20 000 DH	[1, SMIG]] SMIG, 4 000 DH]]4 000, 6 000 DH]]6 000, 10 000 DH]]10 000, 20 000 DH]	>20 000 DH
Sidi Kacem	85,2	11,2	2,6	0,6	0,2	0,1	75,0	19,9	3,5	0,9	0,5	0,2
Sidi Slimane	80,4	14,9	3,4	0,8	0,2	0,3	76,7	16,8	3,8	0,9	1,2	0,6
Khémisset	72,8	19,9	5,2	1,3	0,7	0,2	71,8	20,8	4,9	1,5	0,7	0,3
Kénitra	71,9	16,7	7,7	2,1	1,1	0,6	53,2	22,9	14,2	5,5	2,7	1,5
Salé	53,8	20,3	10,2	7,4	5,2	3,1	55,7	23,5	8,0	5,4	3,5	3,9
Skhirat-Témara	49,0	30,9	11,8	5,4	2,0	0,9	50,1	29,5	11,7	5,0	2,2	1,4
Rabat	34,4	30,9	12,2	10,5	7,4	4,6	36,5	27,5	15,3	10,0	6,0	4,6
	Valeur minimale						Valeur maximale					

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les femmes continuent à être majoritaires dans quatre secteurs d'activités : la santé humaine et action sociale, l'enseignement, les activités financières et d'assurances, et les autres activités de services

Les employés hommes sont majoritaires dans tous les secteurs d'activités, à l'exception de la « santé humaine et action sociale » où la part des employées femmes représente 75,4% en augmentation de 0,5 point par rapport à 2023, l'« enseignement » où cette part s'établit à 75% contre 74,7% en 2023, les « activités financières et d'assurances » et « les autres activités de services » avec des parts respectivement de 51,2% et 50,1% contre 50,7% et 45,6% en 2023 (cf. tableau 33).

Tableau 33 - Répartition des emplois par genre et section d'activités - 2024

Section d'activités	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque section d'activités	Masculins dans chaque section d'activités	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
Activités de services administratifs et de soutien	124 044	17,2	33,5	66,5	41 588	14,8	82 456	18,8
Construction	102 067	14,2	11,1	88,9	11 317	4	90 750	20,7
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	96 001	13,3	38,7	61,3	37 135	13,2	58 866	13,4
Agriculture, sylviculture et pêche	87 444	12,1	49,9	50,1	43 610	15,5	43 834	10
Industrie manufacturière	82 275	11,4	46,4	53,6	38 204	13,6	44 071	10,1
Enseignement	52 404	7,3	75,0	25,0	39 310	13,9	13 094	3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	43 547	6	38,9	61,1	16 921	6	26 626	6,1
Hébergement et restauration	28 698	4	33,4	66,6	9 573	3,4	19 125	4,4
Information et communication	19 217	2,7	42,3	57,7	8 121	2,9	11 096	2,5
Santé humaine et action sociale	18 410	2,6	75,4	24,6	13 876	4,9	4 534	1
Autres activités de services	17 811	2,5	50,1	49,9	8 926	3,2	8 885	2
Transports et entreposage	17 131	2,4	13,9	86,1	2 373	0,8	14 758	3,4
Activités financières et d'assurance	11 760	1,6	51,2	48,8	6 017	2,1	5 743	1,3
Autres	19 272	2,7	25,4	74,6	4 904	1,7	14 368	3,3
Total	720 081	100	39,1	60,9	281 875	100	438 206	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

44,2% des salariés âgés de moins de 25 ans sont des femmes contre 55,8% pour les hommes

L'analyse des emplois par genre et par tranche d'âge des salariés montre que la part des femmes diminue avec l'âge. Cette part est la plus élevée chez les moins de 25 ans (44,2%) et dans la tranche 25 et 35 ans (42,8%). Elle décroît progressivement jusqu'à la tranche [55-60[avec 32,5%, avant de remonter légèrement chez les salariés de 60 ans et plus (35,4%). Pour ce qui est des salariés hommes, leur part augmente avec l'âge. Elle est la plus faible chez les moins de 25 ans (55,8%) et dans la tranche des [25-35[ans (57,2%), avant de progresser dans les tranches d'âge intermédiaires pour atteindre un maximum dans la tranche [55-60[avec 67,5%. Cette part recule légèrement chez les salariés âgés de 60 ans et plus avec 64,6%.

Tableau 34 - Répartition des emplois par genre et tranches d'âge des salariés - 2024

Tranche d'âge des salariés	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total(en%)	Féminins dans chaque tranche d'âge	Masculins dans chaque tranche d'âge	En nombre	En part dans le total en%	En nombre	En part dans le total en%
Inf 25	77 558	10,8	44,2	55,8	34 258	12,2	43 300	9,9
[25-35[232 481	32,3	42,8	57,2	99 414	35,3	133 067	30,4
[35-45[202 522	28,1	37,4	62,6	75 771	26,8	126 751	28,9
[45-55[147 379	20,4	35,6	64,4	52 450	18,6	94 929	21,6
[55-60[44 555	6,2	32,5	67,5	14 464	5,1	30 091	6,9
>=60 ans	15 586	2,2	35,4	64,6	5 518	2,0	10 068	2,3
Total	720 081	100	39,1	60,9	281 875	100	438 206	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

4. État des lieux de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA

L'examen des données de 53 618¹² EPMA qui opèrent dans la région Rabat-Salé-Kénitra au titre de 2024, pour lesquelles le genre a été identifié par l'Observatoire, a fait ressortir que 9 583 entreprises sont dirigées par des femmes, soit une hausse de 3,1% par rapport à 2023¹³. Malgré cette amélioration, leur part s'est légèrement accrue passant d'environ 17% à 18%.

Cette section présente l'indicateur démographique de l'« entrepreneuriat féminin »¹⁴ relatif à ces entreprises, selon trois axes : la province, la classe d'âge de l'entreprise et la section d'activités.

Deux préfectures enregistrent un niveau d'entrepreneuriat féminin supérieur à la moyenne régionale.

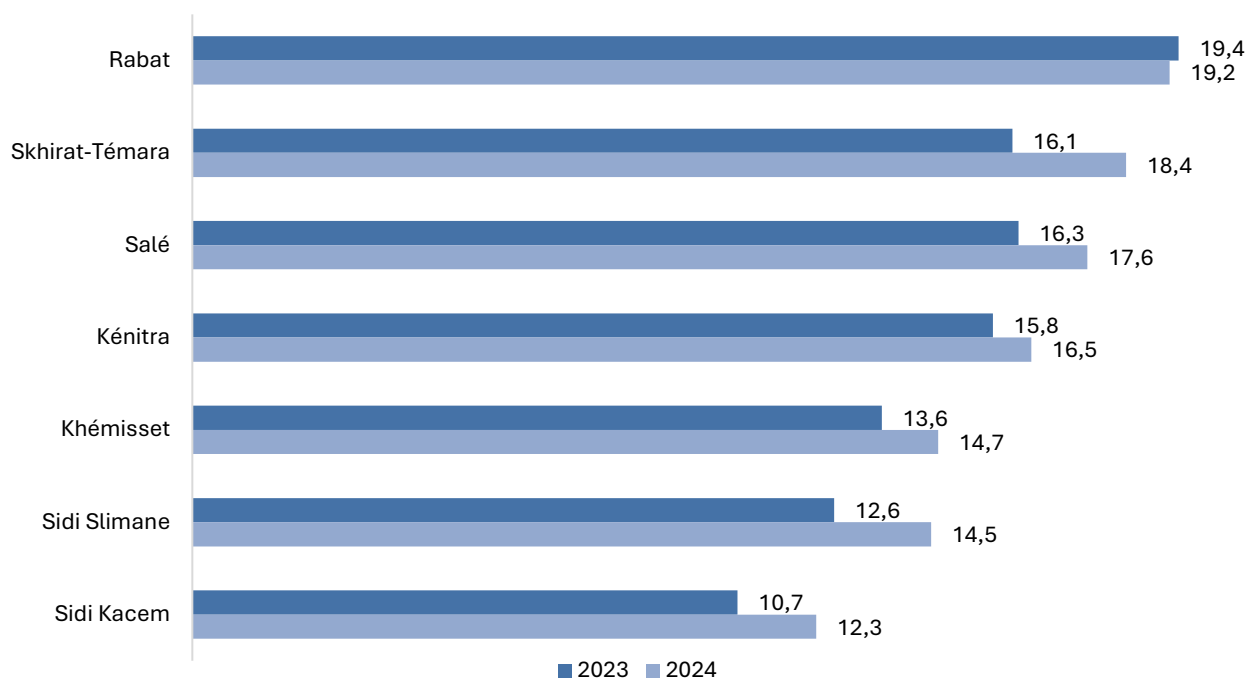
L'analyse par province fait ressortir que dans la préfecture de Rabat, 19,2% des EPMA sont dirigées par des femmes, soit la part la plus élevée en 2024. Ces proportions sont de 18,4% et 17,6% dans la préfecture de Skhirat-Témara et dans la préfecture de Salé respectivement (cf. graphique 17).

¹² Ce chiffre provient de la base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, ainsi que Bank Al-Maghrib.

¹³ Les différences avec le rapport précédent observées au niveau de l'exercice 2023 dans l'ensemble du chapitre sont dues à des mises à jour.

¹⁴ Cet indicateur représente la part des entreprises dirigées par des femmes dans la population des 53 618 entreprises dont le genre du dirigeant a été identifié.

Graphique 17 - Évolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par province- en %

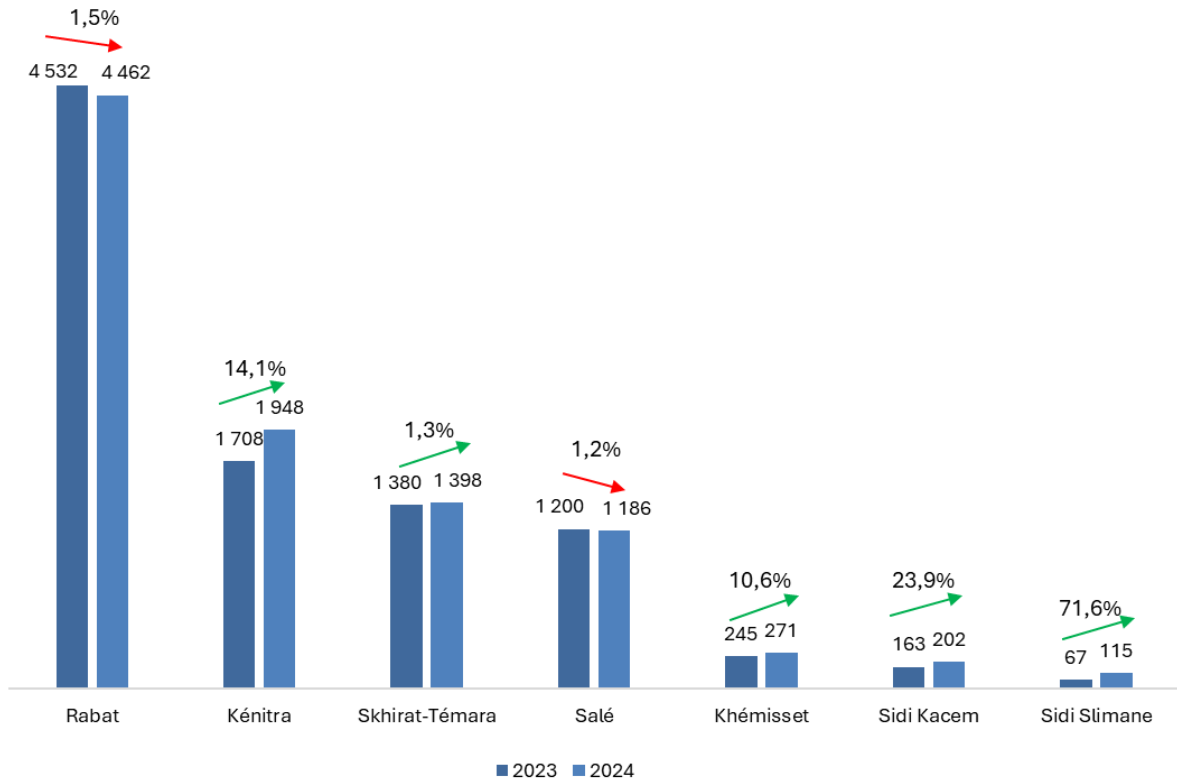


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Une tendance à la hausse du nombre d'entreprises dirigées par des femmes est observée dans la majorité des provinces.

Quatre provinces ont connu une progression du nombre d'entreprises dirigées par des femmes. La province de Sidi Slimane enregistre la plus forte hausse (71,6%), suivie de Sidi Kacem (23,9%) et Kénitra (14,1%) (cf. graphique 18).

Graphique 18 -Évolution annuelle du nombre des entreprises dirigées par des femmes par province

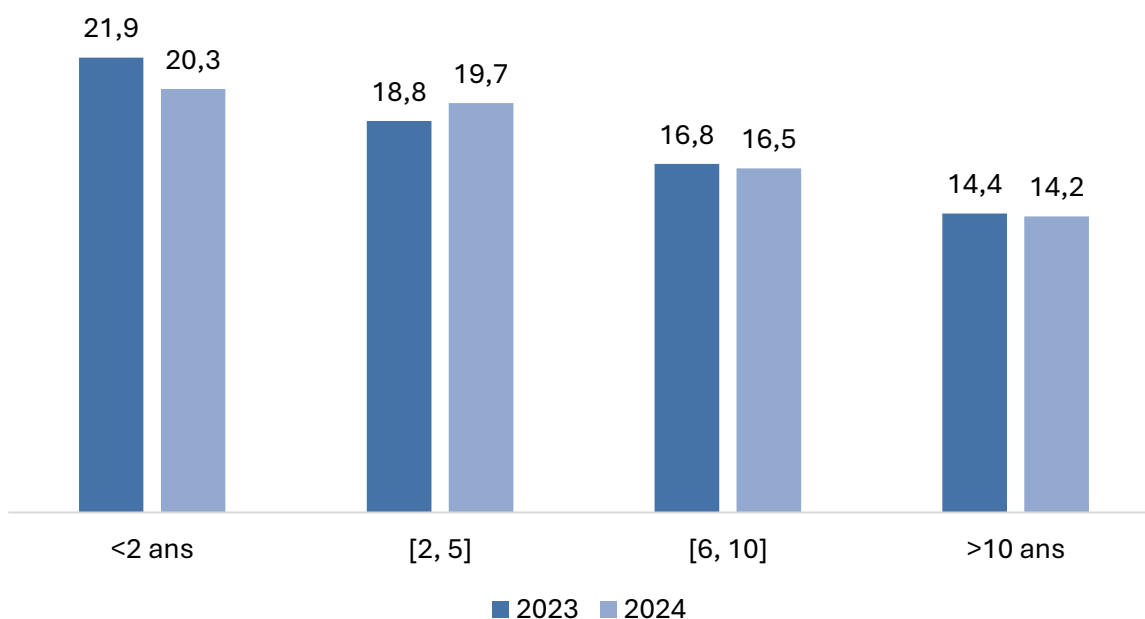


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

L'entrepreneuriat féminin continue à être relativement plus développé dans les entreprises en démarrage.

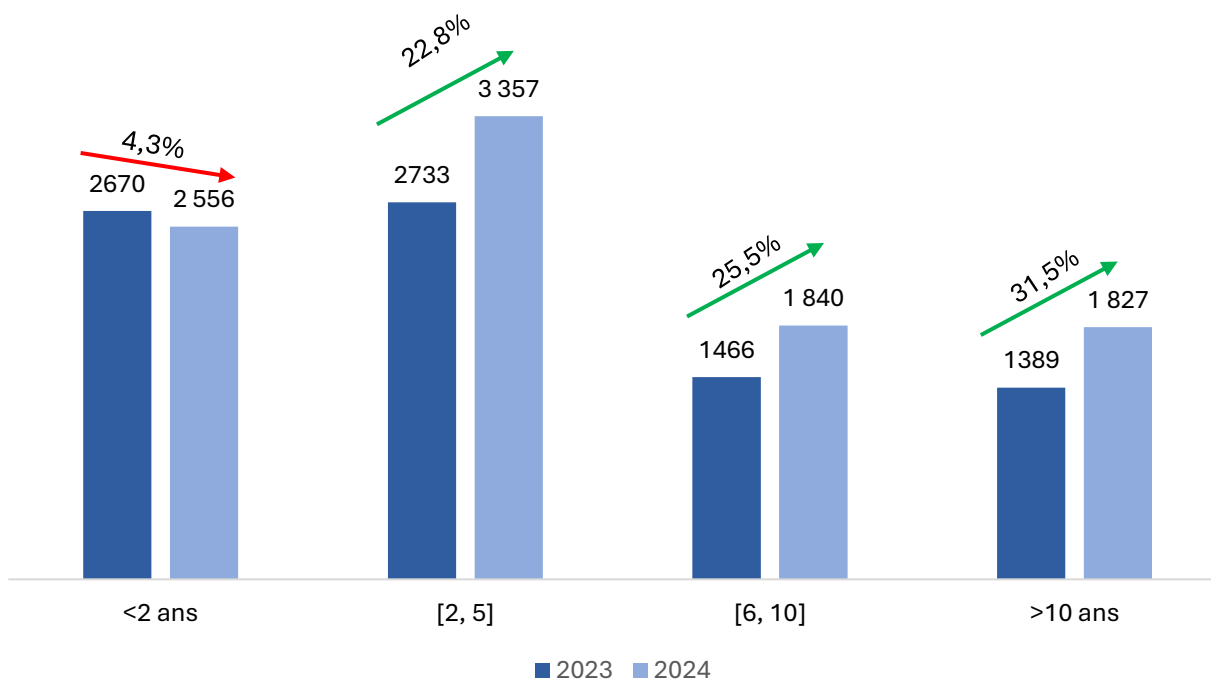
L'analyse selon la classe d'âge des entreprises met en évidence qu'en 2024, la part de l'entrepreneuriat féminin s'est établie à 20,3% dans l'effectif des EPMA de moins de 2 ans, enregistrant une baisse de 1,6 point par rapport à 2023, suivies des entreprises âgées entre 2 et 5 ans, avec une proportion de 19,7%. En revanche, cette part est limitée à 14,2% dans les entreprises âgées de plus de 10 ans, avec une baisse de 0,2 point, bien que leur nombre ait augmenté de 31,5% par rapport à 2023 (cf. graphique 19 et graphique 20).

Graphique 19 - Évolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par classe d'âge de l'entreprise – en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Graphique 20 - Évolution annuelle du nombre d'entreprises dirigées par des femmes par classe d'âge de l'entreprise - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Au plan sectoriel, les entreprises dirigées par des femmes sont plus nombreuses dans les « autres activités de services », la « santé humaine et action sociale » et l'« enseignement ».

L'analyse sectorielle fait ressortir que l'entrepreneuriat féminin a représenté, en 2024, une part de 52,2% dans la section des « autres activités de services »¹⁵. Elle est suivie par la « santé humaine et action sociale » (49,6%), avec une hausse de 22,2% par rapport à 2023 et l'« enseignement » (32,6%) avec une hausse de 5,7%. Les entreprises dirigées par des femmes relevant de ces 3 sections représentent uniquement 11% de l'effectif total des EPMA dirigées par des femmes.

En revanche, les secteurs de la « production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution » et de la « production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné » affichent des parts plus limitées, s'établissant respectivement à 8,1% et 7,3% (cf. tableau 35).

¹⁵ Ce secteur regroupe les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques et les autres services personnels (blanchisserie teinturerie, coiffure et soins de beauté, etc.).

Tableau 35 - Part des EPMA dirigées par des femmes dans l'effectif total des entreprises par section d'activités

Section d'activités	Part des EPMA dirigées par des femmes		Évolution annuelle du nombre d'EPMA dirigées par des femmes
	2023	2024	
Autres activités de services	48,2	52,2	14,6
Santé humaine et action sociale	46,4	49,6	22,2
Enseignement	32,2	32,6	5,7
Activités financières et d'assurance	25,2	28,4	29,5
Activités de services administratifs et de soutien	22,3	22,5	6,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	21,1	21,8	-10,0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	19,6	20,4	-6,2
Hébergement et restauration	19,4	19,9	2,5
Arts, spectacles et activités récréatives	20,0	19,5	32,3
Industrie manufacturière	18,2	17,7	-4,1
Information et communication	17,1	17,5	13,4
Activités immobilières	16,3	16,1	-10,9
Agriculture, sylviculture et pêche	11,0	11,3	48,2
Transports et entreposage	9,8	10,9	28,5
Construction	9,1	9,8	0,2
Industries extractives	11,4	9,7	-40,7
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	11,5	8,1	-21,0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	14,1	7,3	-45,4
Total	17,2	17,9	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

5. Accès au financement bancaire par les EPMA

5.1 Accès au financement bancaire par les EPMA

Cette partie présente des indicateurs sur le financement des EPMA non financières dans la région de Rabat-Salé-Kénitra, par les établissements de crédit en 2024, en utilisant les données de la Centrale des Risques de Bank Al-Maghrib.

Le nombre des EPMA non financières dans la région, ayant bénéficié de crédits, par décaissement et/ou par signature¹⁶, auprès des établissements de crédit¹⁷ s'est élevé à 19 125 en 2024, soit une augmentation de 1,9% par rapport à l'année précédente. L'encours total de ces crédits s'est élevé à 106,3 milliards de dirhams, enregistrant ainsi une croissance annuelle de 12,2%.

Les EPMA de la préfecture de Rabat ont bénéficié de 86,1% de l'encours total des crédits alloués aux entreprises étudiées, contre 84,3% en 2023¹⁸

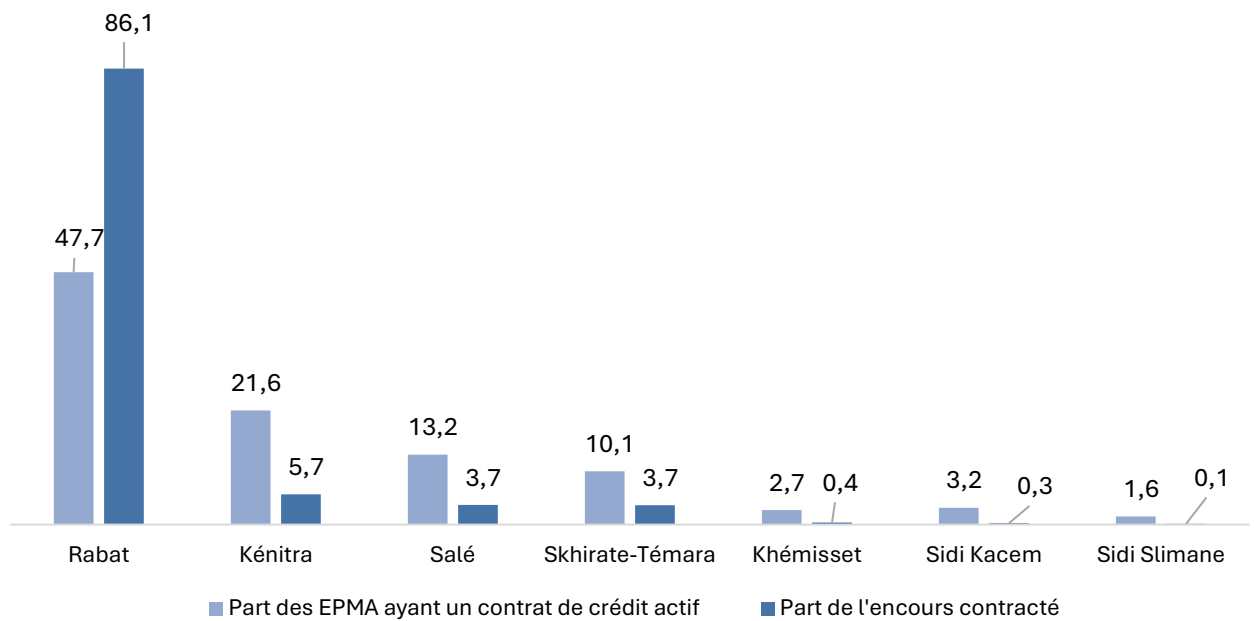
L'analyse de la répartition provinciale des crédits fait ressortir que les entreprises opérant dans la préfecture de Rabat, représentant 47,7% de l'effectif total des entreprises étudiées, ont bénéficié, en 2024, de 86,1% de l'encours total des crédits alloués aux entreprises étudiées. Les entreprises opérant dans la province de Kénitra, représentant 21,6% de cet effectif, ont bénéficié quant à elles de 5,7% de cet encours contre 5,4% en 2023 (cf. graphique 21).

¹⁶ Un crédit par signature est un engagement hors bilan qu'un établissement de crédit accorde sans décaissement de fonds (Caution provisoire, caution définitive, caution de retenue de garantie, caution de restitution d'acompte, etc.)

¹⁷ Banques, sociétés de leasing et autres sociétés de financement.

¹⁸ Les différences avec le rapport précédent observées au niveau de l'exercice 2023 dans l'ensemble du chapitre sont dues à des mises à jour.

Graphique 21 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par province en 2024 - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Trois secteurs concentrent 62,3% de l'encours total des crédits, bénéficiant à près de 46% des EPMA

L'analyse sectorielle de l'encours des crédits fait ressortir que les entreprises relevant de la section de la « production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné », qui représentent 0,1% de l'effectif total des EPMA, ont bénéficié de 32,3% de l'encours total des crédits. Ces proportions se sont établies à 23% et 17,7% pour la « construction », et 23% et 12,3% pour le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles ».

Par ailleurs, la section des « transports et entreposage » a bénéficié de 8,2% de cet encours (cf. tableau 36).

Tableau 36 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par section d'activités en 2024 – en %

Section d'activités	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Part de l'encours contracté
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,1	32,3
Construction	23,0	17,7
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	23,0	12,3
Transports et entreposage	9,7	8,2
Information et communication	1,9	7,7
Santé humaine et action sociale	0,9	7,2
Industrie manufacturière	5,3	4,1
Activités de services administratifs et de soutien	11,3	2,5
Agriculture, sylviculture et pêche	1,7	2,1
Activités immobilières	1,0	1,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	8,3	1,4
Hébergement et restauration	5,3	1,0
Enseignement	2,5	0,5
Autres	6,0	1,5
Total	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Près de 77% de l'encours total des crédits sont alloués aux EPMA âgées de plus de 10 ans

La répartition par classe d'âge montre que les EPMA âgées de plus de 10 ans, représentant 36,4% de l'effectif total des EPMA, ont bénéficié de 76,7% de l'encours global des crédits. Pour ce qui est des entreprises âgées de moins de 5 ans, représentant près de 36% de cet effectif, elles ont disposé d'une part de 15,6% de cet encours (cf. tableau 37).

Tableau 37 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par classe d'âge en 2024 – en %

Classe d'âge	Part des EPMA ayant un contrat de crédit actif	Part de l'encours contracté
<2 ans	5,2	8,2
[2-5]	30,5	7,4
[6-10]	27,9	7,6
>10 ans	36,4	76,7
Total	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Les TPME ont bénéficié de 29,4% de l'encours total des crédits contre 31,6% en 2023

L'analyse par catégorie d'entreprises révèle que 29,4% de l'encours du crédit bancaire est octroyé aux TPME et 70,6% aux GE (cf. tableau 38). Ces parts s'établissent respectivement à 31,6% et 68,4% en 2023.

Tableau 38 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par catégorie d'entreprises en 2024 – en %

Catégorie d'entreprises	Part des EPMA ayant un contrat de crédit actif	Part de l'encours contracté
TPME [0,175]	98,7	29,4
Micro [0,3]	73,8	12,2
TPE]3,10]	13,7	3,4
PE]10,50]	8,7	6,9
ME]50,175]	2,5	6,9
GE > 175	1,3	70,6

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

5.2 Accès au financement bancaire par genre des dirigeants des EPMA

Cette section présente des indicateurs relatifs à l'accès au financement des EPMA non financières, par genre du dirigeant, de la région de Rabat-Salé-Kénitra selon les axes suivants : province et section d'activités.

Sur un effectif de 17 658¹⁹ EPMA ayant contracté un crédit en 2024, 2 987 sont dirigées par des femmes, soit 16,9% de cet effectif contre 17% en 2023. Les EPMA dirigées par des femmes ont bénéficié d'un montant de crédit de 5 milliards de dirhams, représentant 4,9% de l'encours total.

La répartition provinciale de l'encours des crédits, attribués aux EPMA, en fonction du genre du dirigeant, montre que 50,4% des EPMA dirigées par des femmes opèrent dans la préfecture de Rabat et ont bénéficié de 79,1% du total des crédits alloués à ces entreprises. Ces proportions sont de 46,6% et 86,9% pour les EPMA dirigées par des hommes (cf. tableau 39).

Tableau 39 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par province et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Province	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Rabat	79,1	86,9	50,4	46,6
Salé	7,5	3,5	13,1	13,6
Skhirat - Témara	7,2	3,1	11,7	9,3
Kénitra	5,2	5,8	19,2	22,9
Khémisset	0,5	0,4	2,2	2,7
Sidi Kacem	0,4	0,3	1,9	3,3
Sidi Slimane	0,1	0,1	1,4	1,5
Total	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

¹⁹ L'algorithme de ML développé par l'Observatoire a permis d'identifier le genre du dirigeant de 17 657 EPMA bénéficiant d'un contrat de crédit, sur un ensemble de 19 125 EPMA.

La distribution des crédits par province et par genre du dirigeant des EPMA bénéficiaires fait ressortir que les préfectures de Skhirat-Témara et de Rabat accueillent les parts des EPMA dirigées par des femmes les plus importantes, représentant respectivement 20,4% et 18% du total des EPMA, et bénéficiant de 10,7% et 4,5% de l'encours total qui leur est alloué, respectivement. Il est à noter que dans la préfecture de Salé, la part des EPMA dirigées par des femmes s'établit à 16,5%, bénéficiant d'une part de 10,1% (cf. tableau 40).

Tableau 40 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par province et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Province	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Rabat	4,5	95,5	18,0	82,0
Salé	10,1	89,9	16,5	83,5
Skhirat - Témara	10,7	89,3	20,4	79,6
Kénitra	4,5	95,5	14,6	85,4
Khémisset	6,2	93,8	14,1	85,9
Sidi Kacem	8,1	91,9	10,5	89,5
Sidi Slimane	4,4	95,6	15,6	84,4
Total	4,9	95,1	16,9	83,1

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

La répartition par section d'activités de l'encours des crédits, attribués aux EPMA, en fonction du genre du dirigeant, montre qu'en 2024, 26,3% des EPMA dirigées par des femmes opérant dans la section du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », ont bénéficié de 26,2% du total des crédits alloués à ces entreprises. Ces proportions sont de 22,5% et 11,6% pour les EPMA dirigées par des hommes (cf. tableau 41).

La section de la « construction », quant à elle, accueille 12,4% des EPMA dirigées par des femmes, qui bénéficient de 19,6% de l'encours total des crédits qui leur sont alloués.

Tableau 41 – Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Section d'activités	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	26,2	11,6	26,3	22,5
Construction	19,6	17,7	12,4	25,5
Information et communication	12,4	7,6	1,9	2,0
Industrie manufacturière	8,0	3,9	5,4	5,2
Activités de services administratifs et de soutien	7,2	2,2	14,0	10,4
Hébergement et restauration	5,1	0,8	7,0	5,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,7	1,2	9,3	8,1
Transports et entreposage	3,6	8,7	5,3	10,8
Enseignement	3,4	0,2	5,3	1,9
Santé humaine et action sociale	3,1	7,4	2,4	0,5
Activités immobilières	3,0	1,4	1,0	1,0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1,5	33,9	0,0	0,1
Autres activités de services	1,2	0,2	5,5	0,9
Agriculture, sylviculture et pêche	0,8	2,2	1,1	1,8
Autres	1,0	0,9	3,3	4,2
Total	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.





Cette répartition fait ressortir également que la section des « autres activités de services », qui accueille la part des EPMA dirigées par des femmes la plus importante, soit 55,3% des EPMA opérant dans cette section, ont bénéficié d'une part de 26,1% de l'encours total des crédits.

De même, la section de la « santé humaine et action sociale », qui représente 49,7% du total des EPMA dirigées par des femmes opérant dans cette section, ont bénéficié d'une part de 2,2% de l'encours total des crédits qui leur sont alloués (cf. tableau 42).

Tableau 42 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Section d'activités	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	10,5	89,5	19,3	80,7
Construction	5,4	94,6	9,0	91,0
Information et communication	7,8	92,2	16,2	83,8
Industrie manufacturière	9,6	90,4	17,2	82,8
Activités de services administratifs et de soutien	14,6	85,4	21,4	78,6
Hébergement et restauration	24,6	75,4	22,1	77,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	14,2	85,8	19,0	81,0
Transports et entreposage	2,1	97,9	9,0	91,0
Enseignement	46,5	53,5	36,1	63,9
Santé humaine et action sociale	2,2	97,8	49,7	50,3
Activités immobilières	10,1	89,9	16,5	83,5
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,2	99,8	5,9	94,1
Autres activités de services	26,1	73,9	55,3	44,7
Agriculture, sylviculture et pêche	1,9	98,1	11,1	88,9
Arts, spectacles et activités récréatives	12,1	87,9	18,6	81,4
Industries extractives	0,4	99,6	6,5	93,5
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,4	99,6	6,4	93,6
Total	4,9	95,1	16,9	83,1

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

 ObservatoireMarocaindeLaTPME  observatoire-marocain-de-la-tpme  @OMTPME  @OMTPME

www.omtpme.ma

